



La Presse

cyberpresse.ca

Québec appuie
Nadine Rolland

Cahier Sports, page S4

L'art de
choisir ses fruits

Cahier Actuel, page B1



PATRONS FRAUDEURS

La croisade de Bush s'embrouille

> Cheney poursuivi pour fraude;
> les Bourses chutent de 3 %



MARTIN VALLIÈRES
LA PRESSE À WASHINGTON

Au lendemain d'un sermon présidentiel à Wall Street pour endiguer les scandales financiers, dont la portée a été diminuée par les démêlés de George Bush avec les autorités boursières il y a 10 ans, la Maison-Blanche se retrouve avec une autre source d'embarras sur un sujet déjà très politisé.

Un groupe de pression en matière de justice, Judicial Watch, a déposé une poursuite pour fraude comptable contre le vice-président Dick Cheney et une compagnie texane, Halliburton, qu'il a dirigée pendant cinq ans avant sa nomination.

Cette nouvelle tuile affectant la croisade de l'administration Bush contre les patrons fraudeurs a semblé aussi amplifier en Bourse l'impact des mauvais résultats de grandes entreprises.

Ainsi, les principaux indices boursiers américains ont-ils encore glissé de 3 % hier; le Dow Jones est même passé sous les 9000 points pour la première fois depuis octobre 2001.

La poursuite intentée contre le vice-président Cheney concerne des allégations de malversations comptables qui font déjà l'objet

d'une enquête à la Commission des valeurs mobilières (Securities Exchange Commission ou SEC). Néanmoins, le groupe Judicial Watch reproche au numéro deux de l'administration Bush d'avoir été président d'Halliburton au moment où cette compagnie aurait gonflé ses revenus de 445 millions US. La poursuite a été inscrite au nom d'actionnaires qui prétendent avoir été lésés.

En l'absence d'accusations de la SEC, la Maison-Blanche et la direction d'Halliburton ont vite qualifié hier la poursuite de Judicial Watch de « frivole et sans fondement ».



Dick Cheney

Le porte-parole présidentiel, Ari Fleischer, a néanmoins répété de récents propos du président de la SEC, Harvey Pitt, qui a affirmé que l'enquête sur Halliburton « suivra son cours peu importe où elle mène ».

Toute cette affaire impliquant le vice-président Cheney risque d'entacher sérieusement les retombées politiques que l'administration Bush espérait du discours du président à New York, mardi.

Voir CROISADE en A2

cyberpresse.ca Tout sur les scandales financiers qui secouent présentement les marchés: www.cyberpresse.ca/scandales

L'ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE L'HOMME RECLE



Le professeur Michel Brunet, directeur de la mission paléontologique franco-tchadienne, tient dans sa main droite le crâne de Toumaï, un hominidé vieux de sept millions d'années découvert dans le désert de Djurab, au nord du Tchad. La taille de ce crâne est semblable à celle de la boîte crânienne d'un chimpanzé que le professeur Brunet tient dans sa main gauche.

Un crâne d'hominidé de sept millions d'années découvert au Tchad

MATHIEU PERREAULT

DES PALÉONTOLOGUES français ont découvert au Tchad un crâne d'hominidé de sept millions d'années, qui recule de deux millions d'années l'arbre généalogique de l'homme. Surnommé Toumaï, cet ancêtre de l'*homo sapiens* affiche certaines caractéristiques des chimpanzés, forçant la science à revoir certaines théories.

« C'est la découverte la plus importante en paléontologie depuis la découverte du premier australopitèque dans les années vingt », affirme Daniel Lieberman, professeur de bioanthropologie à l'Université Harvard, en entrevue avec *La Presse*. « Il se pourrait bien que l'évolution ait fait plusieurs allers-retours en-

tre le chimpanzé et le singe. Il nous faudra plusieurs années avant d'apprécier cette découverte à sa juste valeur. »

Le premier australopitèque, découvert en Afrique du Sud, avait permis de confirmer une théorie de Darwin, soit l'origine africaine de l'homme.

Décrit ce matin dans la revue *Nature*, le crâne de Toumaï, un mot goran qui signifie « espoir de vie », est « incroyablement bien préservé », selon les auteurs de la découverte, qui ont donné hier une conférence de presse au Tchad. Ces scientifiques des universités de Poitiers (France) et de N'Djaména (Tchad) ont expliqué que Toumaï avait les petites canines d'un hominidé, le petit cerveau d'un chim-

panzé, et était fort probablement bipède.

Le nouvel hominidé, *Sahelanthropus tchadensis*, est probablement un proche descendant de l'ancêtre commun des chimpanzés et de l'homme. Cet embranchement crucial de l'évolution est survenu entre cinq et huit millions d'années avant notre ère, et pose une question importante : qu'est-ce qui sépare l'homme du singe ou, à tout le moins, du chimpanzé ?

« Si Toumaï est effectivement un bipède, comme il en a l'air, il s'agit d'une découverte révolutionnaire », explique Michael Bisson, qui dirige le département d'anthropologie de l'Université McGill.

Voir CRÂNE en A2

MON CLIN D'OEIL STÉPHANE LAPORTE

Le haut fonctionnaire Chuck Guité aimerait bien remettre à la Commission sur les commandites tous les documents pertinents à l'enquête, malheureusement il les avait rangés dans la forêt du nord du Québec.

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Bandes dessinées	E3	Loteries	A2, A9
Bridge	E6	Mots croisés	E3, S10
Décès	E7	Mot mystère	E3
Êtes-vous observateur	E4	Petites annonces	
Feuilleton	E3	- immobilier	E4, E5
Forum	A14, A15	- marchandises	E5
Horaire spectacles	C7	- emplois	E5
Horaire télévision	C4	- automobile	E5, E6
Horoscope	E6	- affaires	D2
Le monde	A12, A13, A16	Quoi faire	D13

MÉTÉO Voir page S16

Généralement ensoleillé
Maximum 24, minimum 15



La Grande-Bretagne adopte une approche douce face à la possession du cannabis



ISABELLE HAGHEY
LA PRESSE À LONDRES

IL FLOTTE un parfum des Antilles au marché de Brixton, un quartier du sud de Londres. Sur Electric Avenue, on trouve de tout : fruits et légumes exotiques, énormes poissons, disques reggae, chapeaux, bricoles en tout genre. On trouve aussi du cannabis. Presque aussi facilement que des plantains et des gommos.

Avec ses rues tristes et grises sous la pluie londonienne, Brixton n'a rien d'un petit Amsterdam. Et pourtant, c'est cette banlieue pauvre et terne qui a ouvert la voie à la plus ambitieuse réforme législative

des 30 dernières années en matière de répression de drogues en Grande-Bretagne.

Depuis un an, les policiers se contentent de donner de simples avertissements aux consommateurs de cannabis du quartier. Plus question de les arrêter, de leur coller une amende ou de les traîner en justice. Dans les faits, les « fumeurs de pot » de Brixton ne sont plus considérés comme des criminels.

L'initiative a scandalisé la presse conservatrice, mais séduit le gouvernement travailliste. Hier, le ministre des Affaires intérieures, David Blunkett, a annoncé que l'expérience de Brixton sera étendue à l'ensemble de Londres. Dans tout le pays, le cannabis sera considéré comme une drogue moins dangereuse, de l'ordre des antidépresseurs et des stéroïdes anabolisants. En pratique, cela veut dire que posséder de petites quantités de marijuana ne sera plus un délit passible d'arrestation.

Dans un pays qui possède les lois antidrogues les plus coercitives d'Europe, c'est une véritable révolution que vient d'annoncer le ministre Blunkett. Ce dernier n'est pourtant pas le politicien le plus libéral en la matière. En fait, l'assouplissement annoncé hier poursuit d'abord un objectif pragmatique : libérer des ressources policières pour lutter plus efficacement contre les drogues dures, comme l'héroïne et la cocaïne, beaucoup plus dévastatrices qu'un simple joint de marijuana.

Les policiers ne demandent pas mieux que de fermer les yeux sur la marijuana, dont la criminalisation constitue un véritable cauchemar bureaucratique. Une seule arrestation mobilise deux policiers pendant cinq heures et coûte 22 000 \$ en frais judiciaires.

Voir CANNABIS en A2

Les offres de Secur rejetées à 99%

LAMIA GRITLI

LES SYNDIQUÉS de Secur ont rejeté à 99 % les dernières offres patronales en assemblée générale hier. Devant ce résultat, la direction de Secur redoute un long conflit.

C'est dans une atmosphère survoltée que s'est tenue l'assemblée à laquelle participaient 610 des 900 employés de Secur, venus des huit régions du Québec.

« Desjardins, tu voulais avoir la réponse de tes employés ? Tu l'as à 99 % ! La balle est dans ton camp maintenant », a lancé Jocelyn

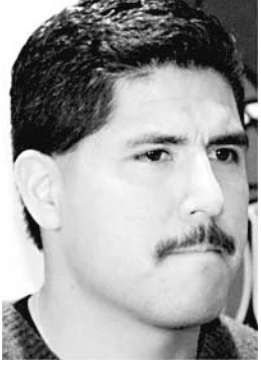
Voir SECUR en A2

Lunettes complètes*
monture + verres (simple vision) = 79 \$
monture + verres (double vision) = 129 \$
monture + verres (progressifs) = 189 \$
Pour 20 \$ de plus
Obtenez une teinte solaire
et un traitement
contre les ultra-violets (valeur 45 \$)
* voir détails et sélection en succursale.

GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com

Examen de la vue
Verres de contact
Grand choix de montures exclusives
PARTOUT AU QUÉBEC
Pour renseignements, appelez
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

1 > DEMAIN DANS LA PRESSE



Un test pour les Alouettes

Invincus en deux matches, les Alouettes accueillent ce soir les Roughriders de la Saskatchewan, qui ont aussi remporté leurs deux premiers matches. Un bon test pour connaître la véritable valeur de l'équipe montréalaise cette saison. Notre journaliste Richard Labbé sera au stade Molson pour analyser le match et recueillir les réactions des joueurs.

À lire demain dans le cahier Sports

2 > AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Tout sur les 20 ans du Festival Juste pour rire cyberpresse.ca/rire

> La Grande Boucle en direct cyberpresse.ca/tourdefrance

> Les feux au Québec: état des lieux cyberpresse.ca/feux

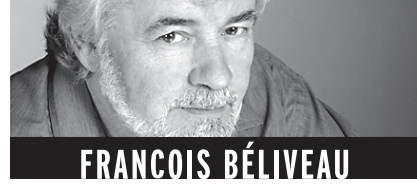
3 > À VENIR CETTE SEMAINE



SONIA SARFATI

> Juste pour rire

Normand Brathwaite évoque ses souvenirs du Festival qui fête ses 20 ans. Demain dans le cahier Actuel.



FRANÇOIS BÉLIVEAU

> Volleyball sur plage

L'Internationale de volleyball du Canada disputée au parc Jarry. Demain dans le cahier Sports.



CHANTAL GUY

> Comedia

Rencontre avec le réalisateur du film français *Le Boulet*. Demain dans le cahier Arts et Spectacles.

POUR NOUS JOINDRE

La Presse / cyberpresse.ca, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (OC) H2Y 1K9



	TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIEUR	COURRIEL	HEURES D'OUVERTURE
RÉDACTION		(514) 285-6808	redaction@lapresse.ca commentaires@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 15 à minuit Sam: 10h à minuit Dim: 10h à minuit
Actuel	(514) 285-7070	(514) 285-6808	actuel@lapresse.ca	
Arts et Spectacles		(514) 285-4814	arts@lapresse.ca	
Économie		(514) 285-4809	economie@lapresse.ca	
Montréal Plus		(514) 285-6808	montrealplus@lapresse.ca	
Sports		(514) 350-4854	sports@lapresse.ca	
Éditorial, Forum	(514) 285-7027	(514) 285-4816	forum@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
CYBERPRESSE	(514) 285-7070	(514) 285-7123	commentaires@cyberpresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h à 2 h Samedi et dimanche: 7 h à 2 h
ABONNEMENT	(514) 285-6911 / 1-800-361-7453	(514) 285-7039	abonnement@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30 Sam: 7 h à midi / Dim: 7 h à 11 h
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363 / 1-866-987-8363	(514) 848-6287	petitesannonces@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30
PAGES ANNIVERSAIRES / ARCHIVES PHOTO	(514) 285-7364	(514) 285-6988	archives@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 9 h à 17 h
PUBLICITÉ				
Décès et remerciements	(514) 285-6816	(514) 350-4875	deces@lapresse.ca	Lundi au jeudi: 8 h 30 à 21 h Vendredi: 8 h 30 à 20 h 30 Samedi et dimanche: 14 h à 18 h
Carrières et professions	(514) 285-7320	(514) 499-2053	carrieres@lapresse.ca	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
National et voilà!	(514) 285-7306	(514) 845-8129	-	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30
Vente au détail	(514) 285-6931	(514) 845-5830	-	Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. Envois de publication canadienne Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518

LOTERIES

LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres: 5-5-3

> À quatre chiffres: 9-7-7-3

LOTO 6/49 > 01-05-07-10-26-49

Compl.: 19

> Extra: 491106

SUITES DE LA UNE

CROISADE

Suite de la page A1

D'autant plus que les dernières heures de préparation de ce discours, en fin de journée lundi, ont été marquées par une conférence de presse présidentielle à la Maison-Blanche qui a plutôt mal tourné.

Pendant au moins 25 des 35 minutes qu'a duré l'événement, M. Bush a dû répondre à des questions insistantes sur ses propres démêlés avec la SEC il y a 10 ans.

L'affaire concerne la revente d'actions d'une entreprise texane, Harken Energy, dont George W. Bush était alors un membre important du conseil d'administration.

M. Bush avait toutefois tardé pendant 34 semaines à déclarer cette revente aux autorités boursières, transgressant les règles des transactions d'initiés. De plus, cette revente avait eu lieu juste avant une mauvaise annonce par Harken Energy, qui avait fait chuter ses actions en Bourse.

La SEC avait fait enquête, mais s'était abstenue de sévir contre M. Bush, alléguant l'insuffisance de preuves. À l'époque, le père de M. Bush était président des États-Unis.

Ces jours-ci à Washington, alors que le Congrès débat en accéléré de

nouvelles normes comptables et de sanctions sévères pour les fraudeurs — le Sénat a approuvé hier des peines de prison allant jusqu'à 10 ans —, les allégations qui impliquent des membres importants de l'administration Bush réjouissent évidemment l'opposition démocrate.

Cette dernière demeurait plutôt bredouille depuis le début de l'année avec ses tentatives de relier le scandale d'Enron aux amitiés de ses dirigeants avec l'administration Bush, à commencer par la famille du président.

Il a fallu le récent scandale des

3,8 milliards US en faux profits du géant des télécommunications WorldCom, qui a forcé l'intervention du président Bush, pour raviver les ambitions des démocrates.

Pour les républicains, que l'électorat perçoit proches des milieux d'affaires, le contexte de scandales financiers augure mal en ce début de campagne électorale pour les partielles de novembre au Congrès. Surtout que ce scrutin décidera de la majorité législative d'ici les prochaines élections présidentielles de 2004.

Les plus récents sondages, dont celui de la firme Gallup publié hier

par *USA Today* et CNN, confirment une baisse de confiance envers les politiques économiques de l'administration Bush, malgré l'appui persistant à la guerre au terrorisme.

La reprise de la croissance économique aux États-Unis après la récession de 2001 se fait hésitante. La rechute de la Bourse a fortement grugé les caisses privées de retraite et d'études de millions de familles américaines.

Et depuis quelques mois, les gros scandales d'affaires ont empiré la situation en Bourse et envoyé des dizaines de milliers d'Américains au chômage.

CRÂNE

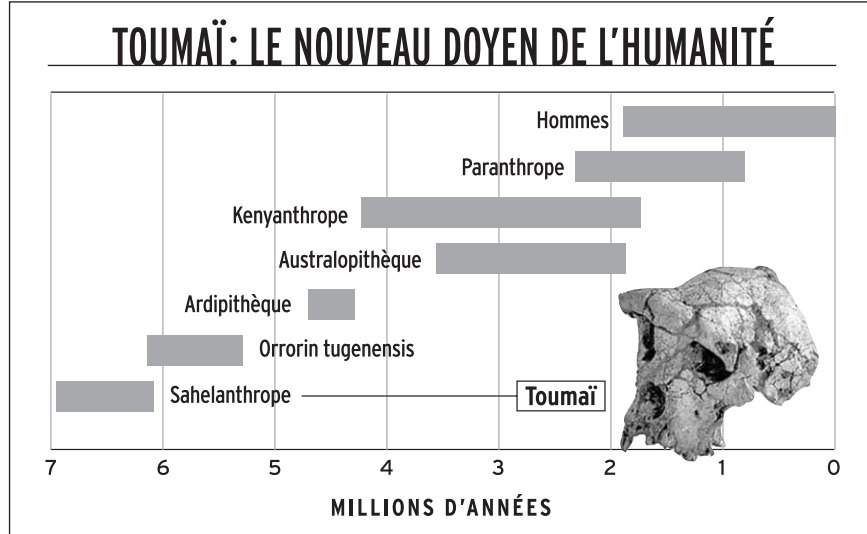
Suite de la page A1

« Comme il a aussi des caractéristiques du chimpanzé, ça voudrait dire que le fait de marcher sur deux pattes n'est pas une caractéristique primordiale des hominidés, comme on le pense présentement. »

Les chimpanzés marchent sur les pattes de derrière et les jointures des pattes de devant, explique M. Bisson. Jusqu'à présent, on pensait que l'ancêtre commun de l'homme et du chimpanzé marchait aussi sur les jointures. Toumaï permet d'envisager que ce n'est pas le cas. « L'ancêtre commun marchait alors peut-être comme le gibbon, qui est bipède. Le gibbon a de longues pattes de devant et de très courtes pattes de derrière, ce qui lui donne une démarche très comique », dit le paléontologue montréalais.

Bloc et scission

Dans un commentaire publié par *Nature*, un anthropologue réputé de



l'Université George Washington, Bernard Wood, affirme que Toumaï est plus important que Lucy, un squelette de trois millions d'années

découvert en Éthiopie en 1974. « Si on regarde l'arrière du crâne, on dirait un chimpanzé, alors que le devant ressemble à un fossile humain

récent, de 1,75 million d'années. » L'*Homo sapiens* est apparu il y a 300 000 ans. Michael Bisson est plus prudent. « Je pense que mettre Toumaï sur un pied d'égalité avec le premier australopithecus est une exagération. D'autres fossiles presque aussi vieux, beaucoup moins bien conservés, il faut dire, ont été trouvés au cours des dernières années. »

Par contre, admet M. Bisson, c'est de loin le plus vieux fossile d'hominidé découvert ailleurs que dans l'est de l'Afrique. Cela remet en cause la théorie voulant que les grands singes ont évolué dans l'Ouest africain, et l'homme dans l'Est.

La découverte place sous les projecteurs la rivalité entre deux écoles paléontologiques : les partisans du bloc ou de la scission (*lumpers* et *splitters*). Le premier modèle présente une évolution linéaire de l'anatomie des hominidés ; le se-

cond, des « rayonnements adaptatifs » à des changements écologiques.

Le camp de la scission marque des points grâce à Toumaï, selon M. Bisson. « Toumaï et d'autres découvertes des dernières années montrent qu'il est probable que plusieurs hominidés ayant différents mélanges de caractéristiques anciennes et nouvelles ont coexisté pendant des millions d'années. Personnellement, je suis davantage un *lumper*, mais je crois maintenant que l'évolution linéaire est apparue seulement à partir de l'utilisation de la technologie comme outil d'adaptation, il y a 2,6 millions d'années. »

C'est à cette époque que sont apparus les premiers outils de pierre. Mais entre huit et 2,6 millions d'années avant notre ère, il semble bien que nos ancêtres mélangeaient allègrement des traits de l'homme et d'autres du chimpanzé.

CANNABIS

Suite de la page A1

L'an dernier, 81 000 Britanniques ont été arrêtés pour avoir possédé un peu de cannabis. À Londres seulement, les policiers ont consacré 74 000 heures à lutter contre un crime que la majorité d'entre eux jugent trivial.

« Nous ne légaliserons ou décriminaliserons aucune drogue, et nous n'envisageons pas de le faire », a souligné M. Blunkett. Pour dorénavant aux nombreux opposants à son projet, le ministre a affirmé que les consommateurs pourront être arrêtés dans certaines circonstances — s'ils fument dans une cour d'école ou au travail, par exemple. La peine de prison encourue par les trafiquants passera aussi

de cinq à 14 ans. Mais cela n'a pas empêché le conseiller spécial du gouvernement en matière de lutte antidrogue, Keith Hellawell, de démissionner avec fracas hier pour protester contre l'annonce du ministre. « C'est aller plus loin vers la décriminalisation que n'importe quel autre pays dans le monde », s'est-il indigné à la radio de la BBC.

L'expérience de Brixton semble pourtant concluante. Au cours des six premiers mois, les policiers ont gagné plus de 2500 heures de travail, puisqu'un avertissement ne prend que 10 minutes. C'est l'équivalent de deux agents supplémentaires dans les rues du quartier —

l'un des plus violents du pays. Le nombre d'arrestations de trafiquants a augmenté de 19 %. La criminalité a chuté de moitié. Entre janvier et mai 2001, la police a arrêté 249 personnes pour possession de cannabis. À la même période cette année, elle a donné 740 avertissements aux consommateurs — mais ces chiffres ne disent pas si c'est parce qu'il y a plus d'agents... ou plus de drogue dans le quartier.

Les opposants au projet sont convaincus que Brixton est devenu le paradis non seulement des fumeurs, mais aussi des *dealers*, qui trafiquent désormais au nez et à la barbe des policiers. Le chef conservateur, Iain Duncan Smith, a quali-

fié l'expérience de « désastre ». Kate Hoey, députée locale travailliste, affirme que le projet « a transformé le quartier en zone interdite, où la police n'a pas d'influence ». Selon elle, l'expérience a envoyé aux enfants le message que « le cannabis n'est pas pire que les sucreries ». De son côté, le révérend Chris Andre-Watson, de l'Église baptiste de Brixton, dit connaître des enfants de 12 ans qui se rendent à l'école « gelés ».

Mais ces accusations des opposants ne reposent que sur des anecdotes, estime l'ancien commandant du quartier, Brian Paddick, qui a lancé le projet. En réalité, rien ne prouve que l'approche conciliatrice

adoptée par les policiers ait provoqué un afflux de « touristes de la drogue » dans le quartier. « Le fait est que le cannabis et les autres drogues sont facilement accessibles partout à Londres et ailleurs au pays. Qui a besoin d'aller à Brixton pour s'en procurer ? demandait-il récemment. Surtout quand on sait que les journaux dépeignent le quartier comme un endroit dangereux et sans foi ni loi ! » L'amertume de M. Paddick est compréhensible : il a été suspendu après qu'un ancien amant eut été payé 230 000 \$ par les tabloïds pour raconter que le policier homosexuel fumait de la marijuana à la maison.

SECUR

Suite de la page A1

Tremblay, président du Syndicat, sous les chauds applaudissements de ses troupes.

Il n'est pas question de tenir une autre assemblée générale, insiste le bureau syndical, tant que les offres demeureront « insensées et indécentes ».

De son côté, la direction de Secur se dit déçue des résultats du vote et soutient qu'elle ne peut outrepasser ses capacités financières. « Pour nous, une offre finale, c'est une offre finale », a insisté en conférence de presse François Tremblay, direc-

teur général de Secur. Je ne vois pas comment nous pourrions en arriver à une entente dans un avenir rapproché. »

L'enveloppe totale que la direction de Secur est prête à consentir est donc gelée. La direction se dit cependant ouverte à des aménagements, c'est-à-dire à redistribuer autrement les sommes sur la table, à condition que la facture totale reste la même.

« C'est quand même 20 % de la masse salariale. Aller au-delà de cette limite, c'est un peu de la fo-

lie », a tranché M. Tremblay.

L'offre patronale rejetée incluait, entre autres, une hausse salariale de 11 % sur cinq ans, assortie d'une augmentation de 33 % de la participation de l'employeur à la caisse de retraite. Les syndiqués qui sont sans contrat de travail depuis cinq ans continuent, eux, de réclamer une augmentation de salaire de 18 % et moins de précarité.

Selon François Tremblay, 10 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est passé à la concurrence, depuis le début de la crise. « Comme tou-

tes les entreprises, Secur a connu de très mauvaises années. Et le refus de nos membres montre qu'ils ne comprennent pas la situation financière de Secur », se plaint-il.

M. Tremblay a réitéré son offre de soumettre les états financiers de l'entreprise aux experts du Fonds de solidarité de la FTQ, la centrale à laquelle est affilié le Syndicat canadien de la fonction publique et partant, les employés de Secur.

« Qu'on ne nous parle pas de précarité. La balle est dans le camp de Desjardins », rétorque Alexan-

dre Boulerice, conseiller en communications pour le SFCP. Il a beaucoup d'argent, Secur est une de ses créatures, qu'il s'assure alors que ses employés soient traités décemment. »

Les deux parties espèrent maintenant que le conciliateur nommé à la mi-mai parviendra à sortir les négociations de l'impasse.

L'assemblée syndicale d'hier a été suivie d'une manifestation devant le complexe Desjardins à Montréal.

ACTUALITÉS

Dur coup pour le crime organisé

La police démantèle un réseau international de trafic de stupéfiants

ALISON AULD
Presse Canadienne

HALIFAX – Policiers et douaniers affirment que l'opération policière menée mardi matin en Nouvelle-Écosse, en Ontario et dans la région de Montréal a porté un très dur coup au crime organisé, en démantelant un vaste réseau international de trafic de drogue qui s'étendait des Antilles à l'Amérique du Sud, aux États-Unis et à plusieurs villes canadiennes.

L'enquête, à laquelle ont collaboré la Gendarmerie royale du Canada, les douanes et des corps policiers municipaux, a duré deux ans et abouti à l'arrestation d'une quarantaine de personnes. Quelque 135 accusations relatives au trafic de drogue ont été portées. Quatre organisations criminelles au pays ont été touchées.

La plupart des stocks de stupéfiants importés provenaient du Panama et étaient acheminés vers le port de Halifax avant d'être distribués, par l'intermédiaire de gangs de motards criminels et de débardeurs, à Halifax, Montréal, Toronto et Hamilton, en Ontario.

Le haschish, la cocaïne et la marijuana saisis étaient expédiés dans



La cocaïne contenue dans le sac que tient l'inspectrice Linda Martell, de la Gendarmerie royale du Canada, vaudrait entre 40 000 \$ et 50 000\$ sur le marché après avoir été coupée de différents produits.

des sacs cachés à bord de navires de conteneurs à destination de Halifax. Les trafiquants « utilisaient des importateurs légitimes pour faire entrer la drogue au Canada »,

a déclaré John Fagan, de l'Agence des douanes et du revenu du Canada en conférence de presse.

La police a perquisitionné dans des résidences hors de Halifax et

confisqué des biens, de la drogue et de l'argent liquide d'une valeur combinée atteignant plusieurs millions de dollars.

Seulement en Ontario, la police

a mis la main sur 268 kilos de cocaïne, 20 kilos de haschish, 140 kilos de marijuana et 4 millions de dollars en liquide. Les biens confisqués incluaient des voitures, des camions, des bijoux et des meubles. Des comptes bancaires ont également été saisis.

Trois employés du port ont été arrêtés à Halifax, ravivant les inquiétudes quant à l'étanchéité des mesures de sécurité appliquées dans ce port, qui reçoit 500 000 conteneurs par an.

À Montréal, on affirme avoir sérieusement affaibli le réseau avec l'arrestation de personnes liées au crime organisé en Colombie et aux motards criminels. L'une d'elles est Steve Bertrand, une connaissance du chef présumé des Hells Angels, Maurice Boucher. Steve Bertrand a été l'objet d'une tentative de meurtre il y a quelques mois, dans un restaurant de l'arrondissement Outremont, à Montréal.

Il a été interpellé mardi au cours d'une opération menée dans une vingtaine de résidences et de commerces, qui a entraîné la saisie de près d'un million de dollars en bijoux, argent liquide et autres biens. Il a été accusé à Montréal de complot en vue de faire l'importation de cocaïne. « C'est vraiment une grosse prise pour nous », a commenté le sergent Jean-Pierre Boucher, à Montréal.

« Cette opération est le plus vaste coup de filet de l'histoire récente contre le crime organisé au Canada », a affirmé l'inspectrice Linda Martell de la GRC, à Hamilton.

Hormonothérapie: pas de panique!

SOPHIE ALLARD

DES CHERCHEURS AMÉRICAINS ont annoncé lundi avoir stoppé une étude sur les hormones de remplacement en raison d'un risque de cancer du sein jugé trop important — soit une hausse de 26 % — chez les volontaires. Faut-il céder à la panique et bannir l'hormonothérapie chez les femmes ménopausées ?

« Il ne faut pas s'affoler aussitôt qu'on nous présente des résultats. Ils sont toujours sujets à interprétation, indique le Dr Lucy Gilbert, de la Clinique de la ménopause de l'hôpital Royal Victoria. Les risques associés à l'hormonothérapie ne doivent pas être pris à la légère, mais ils sont très minces à court terme. »

Selon les Instituts nationaux de santé, les participantes à cette étude avaient aussi plus de risques de se retrouver avec des maladies cardiovasculaires, de souffrir d'une embolie pulmonaire et d'une crise cardiaque. Au banc des accusés : une combinaison très particulière d'oestrogène et de progestérone.

« Il n'y a pas lieu de paniquer, et les conclusions de cette étude n'ont rien de nouveau », dit le Dr Diane Francoeur, de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec. La spécialiste craint

tout de même que la nouvelle soit reçue comme une catastrophe par le public et que bon nombre de femmes cessent, à tort, leur traitement. « Certaines femmes souffrent considérablement à la ménopause. Elles sont dépressives, ne dorment plus, souffrent de sécheresse vaginale, etc. Pour elles, l'hormonothérapie est essentielle à la qualité de vie. »

Selon les résultats de l'étude américaine, sur 10 000 femmes ménopausées, huit femmes sous hormonothérapie de plus que celles sans traitement souffriraient d'un cancer du sein. Sept femmes de plus pourraient par ailleurs subir une crise cardiaque et 18 de plus auraient des caillots de sang.

« C'est très peu, soutient le Dr Pierre Fugère, professeur en obstétrique et gynécologie à l'Université de Montréal et responsable de la Clinique de la ménopause de l'hôpital Saint-Luc. Devant ces résultats, il n'est pas question de changer notre façon de faire. Depuis plusieurs années, la pratique a évolué et on prescrit l'hormonothérapie avant tout pour de courtes périodes, soit moins de cinq ans, aux femmes éprouvant des symptômes importants associés à la ménopause. Différentes études démontrent que les risques sont surtout présents à long terme. »

Si les médecins québécois ont déjà prescrit des hormones de remplacement pour un oui ou pour un non, la donne a considérablement changé depuis une dizaine d'années. On connaît les bienfaits de l'hormonothérapie — fortification des os, réduction des cas de cancer colorectal, protection contre la détérioration de la mémoire, effet antidépresseur, etc. —, mais on sait aussi que ce n'est pas une solution miracle inoffensive.

Pourtant, selon le Dr Lucy Gilbert, les médecins ont encore une tendance exagérée à prescrire l'hormonothérapie parce qu'elle est moins coûteuse que d'autres traitements et parce qu'elle est couverte par l'assurance-maladie. « Il faut changer cette habitude et parler davantage aux patientes des avantages et des dangers des hormones tout en demeurant vigilants. »

À la Société canadienne du cancer, un comité d'experts se penche actuellement sur l'étude. Après examen, on jugera de la validité des résultats et on émettra des recommandations, s'il y a lieu. « On doit éviter d'avoir recours à l'hormonothérapie à titre préventif et se limiter aux femmes présentant des symptômes graves, conseille Marie-Claude Lafleur, directrice des communications. Si on a des doutes, on n'hésite pas à consulter son médecin. »

| LOI ET CANNABIS |

Le Canada étudiera de près l'expérience britannique

ALEXANDRE SIROIS

LE CANADA se laissera-t-il tenter par l'expérience britannique en matière de cannabis ? Chose certaine, à Ottawa, plusieurs politiciens observent avec intérêt les nouvelles mesures annoncées hier à ce sujet par le gouvernement de Tony Blair.

« C'est une avenue qu'on examine et qu'on a examinée de fond en comble », a indiqué à *La Presse* Pierre-Claude Nolin, président du comité spécial du Sénat sur les drogues illicites. Le comité s'est donné comme mandat de réévaluer les politiques et les lois du Canada sur les drogues, particulièrement en ce qui concerne le cannabis. Le rapport du comité sera rendu public le 4 septembre et risque de faire du bruit. M. Nolin ne veut pas se commettre quant aux conclusions des sénateurs mais admet que le comité a suivi avec attention l'expérience du quartier de Brixton, à Londres. Depuis un an, les policiers n'y arrêtent plus les consommateurs de cannabis.

M. Nolin a néanmoins fait savoir qu'il ne voit pas d'un très bon oeil l'une des décisions britanniques, selon laquelle des amendes seront toujours imposées par les policiers aux personnes en possession de cannabis. Une méthode utilisée en Australie, que le comité a examinée « sous toutes ses coutures » et qui « ne fonctionne pas ».

L'idée derrière les stratégies australienne et britannique serait donc intéressante, mais son application mériterait d'être raffinée. « Ils veulent arrêter de mettre des ressources sur la question du cannabis et se concentrer sur les drogues plus dures. Mais comme ils sont obligés de maintenir la prohibition, ils instaurent un régime d'amendes. Or, si une amende n'est pas payée, le consommateur s'en va en prison. Alors on n'est pas avancé, a déclaré M. Nolin. Et ceux qui vont en prison, ce sont les plus pauvres. »

Si des changements sont réclamés par le comité, les amendes ne seront donc vraisemblablement pas au menu. Mais « ce qui va arriver au Canada, on le verra après le mois de septembre », a lancé M. Nolin. Chose certaine, le Canada est pour l'instant loin d'être aussi souple que la Grande-Bretagne. Annuellement, 35 000 Canadiens se font arrêter et poursuivre pour possession simple de cannabis, a rapporté M. Nolin.

Le ministère de la Justice, qui ne veut pas indiquer si la nouvelle législation britannique risque d'inspirer Ottawa, rappelle que, s'il n'y a pas de mise en accusation pour la possession de 30 grammes ou moins de marijuana, le consommateur pris la main dans le sac demeure passible d'une peine de six mois de prison ou d'une amende maximale de 1000 \$.

Les conclusions du comité sénatorial trouveront-elles écho au sein du gouvernement libéral ? Ce qu'on sait, c'est que Santé Canada semble les attendre avec un réel intérêt. « Nous suivons de près les travaux du comité », a déclaré un porte-parole, Andrew Swift. Ce dernier a ajouté que l'agence fédérale avait même donné un coup de pouce aux sénateurs, leur fournissant « du soutien et les compétences d'experts ».

Il faudra aussi voir la réaction du public face aux changements qui seront proposés par le comité sénatorial. Il y a quelques semaines, les citoyens de la région de Montréal semblaient manifester une certaine réticence quant à des assouplissements législatifs particuliers. Dans le cadre d'un sondage *CROP-La Presse*, 68 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles n'étaient pas en faveur de l'ouverture de cafés où l'on peut librement consommer des drogues douces. Il reste à voir si les Canadiens acceptent que les forces de l'ordre ferment les yeux sur la possession simple de cannabis.

Les billets de banque ne disparaîtront pas demain

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

LE PAIEMENT DIRECT a beau surpasser l'argent comptant comme mode de paiement préféré des Canadiens, il circule de plus en plus de billets au pays. Et ce n'est pas demain que les banques, les caisses et leurs clients pourront se passer des services d'entreprises comme Secur.

L'an dernier, l'enquête annuelle du réseau Interac révélait que seulement 29 % des détenteurs de carte de guichet préfèrent désormais payer comptant (soit deux fois moins de gens qu'en 1994). À l'inverse, 47 % d'entre eux favorisent aujourd'hui le paiement direct, contre 12 % sept ans plus tôt. Pas surprenant que le nombre de transactions ait presque doublé entre 1998 et 2001, année où les Canadiens ont utilisé le paiement direct 2,23 milliards de fois (dont 540 millions au Québec, où 4,6 millions de personnes s'y sont converties).

« Le paiement direct n'a pas fini de gagner en popularité puisqu'il y a encore de la place pour des dizaines de milliers de terminaux aux points de vente. On en compte actuellement plus de 400 000 (dont le quart au Québec) », précise la porte-parole d'Interac, Stacey Morettin, qui n'exclut pas qu'on présente un jour sa carte de débit aux guichets du métro ou dans les autobus. « Depuis un an ou deux, on trouve des terminaux sans fil jusque dans les taxis. On déborde largement des épiceries, stations d'essence et magasins de vêtements », dit-elle.

Malgré tout, l'argent comptant reste omniprésent. En 2001, il y avait 1,28 milliards de billets en circulation, soit environ 180 millions de billets de plus qu'en 1997. Et leur valeur passait de 28,2 à 35,6 milliard. « Le comptant est là pour rester. Malgré les autres modes de paiement possibles, les Canadiens tiennent aux bil-



Si la proportion de gens qui préfèrent payer par carte de débit augmente sans cesse, il y a tout de même toujours plus de billets de banques en circulation.

lets de banque. C'est un moyen très pratique et anonyme », commente Nathalie Wright, de l'équipe chargée de l'information de la monnaie à la Banque du Canada. C'est cette institution fédérale qui distribue les nouveaux billets aux institutions financières, lesquelles lui renvoient à leur tour les billets endommagés ou contrefaits. (Les premiers sont déchiquetés et remplacés, les seconds sont envoyés à la Gendarmerie royale du Canada.)

« Malgré le paiement direct, le système de distribution de la Banque du Canada (en partie assuré par Secur) reste tout aussi important », assure donc M^{me} Wright. Il faut dire que le roulement des billets est impressionnant, les petites cou-

pures ayant une très courte espérance de vie : 12 mois pour les billets de 5 \$ et de 10 \$, deux à trois ans pour les billets de 20 \$.

« Les petites coupures sont les plus utilisées, mais les gens se servent de plus en plus du paiement direct pour les petites sommes, observe M^{me} Morettin. Avant, ils s'en servaient surtout pour les achats de 25 \$ à 50 \$. Maintenant, on voit passer des achats de 5 \$, 10 \$. »

« Tous les modes de paiement ont leur place, estime néanmoins la porte-parole d'Interac. Les gens qui dépensent 4000 \$ pour un meuble préfèrent utiliser leur carte de crédit et avoir un mois de grâce. Et il y a des gens qui se sentent mieux avec de l'argent dans leurs poches. »

Appel au renvoi du policier accusé d'avoir brutalisé un jeune Noir

Agence France-Presse

LOS ANGELES — Des militants des droits civiques et le maire d'une banlieue de Los Angeles ont réclamé mardi qu'un policier accusé d'avoir brutalisé un adolescent noir soit immédiatement renvoyé et officiellement inculpé.

Répondant à 75 manifestants en colère qui avaient fait irruption dans son bureau, le maire d'Inglewood, Roosevelt Dorn, a déclaré que, à son sens, « rien qu'ait pu faire ce jeune ne saurait justifier ce que j'ai vu en vidéo ».

Les télévisions américaines ont diffusé lundi une vidéo montrant le jeune Donovan Jackson, 16 ans, menotté dans le dos et soulevé de terre par un policier qui lui écrase la figure contre une voiture de police. Tandis qu'il se trouve encore pressé contre la voiture, l'agent lui donne un coup de poing au visage.

La police a ensuite emmené le jeune au poste et l'a accusé d'avoir agressé un agent. Il était, au moment de l'incident, samedi dernier, passager d'une voiture dont le conducteur était soupçonné de conduire en dépit d'une suspension de permis.

Selon le maire d'Inglewood, les autorités doivent notamment inculper le policier d'agression avec une arme mortelle (la voiture) et de mauvais traitement à enfant.

« Les droits civiques de ce jeune homme ont indubitablement été violés », a ajouté M. Dorn, réclamant que l'agent Jeremy Morse, qui a été mis à pied lundi dans l'attente des résultats de l'enquête, soit renvoyé.

La police d'Inglewood a annoncé lundi qu'une enquête avait été ouverte sur cet incident, qui a immédiatement suscité des rapprochements avec l'affaire Rodney King, du nom d'un homme noir tabassé en 1991 par des policiers. Leur acquittement en 1992 avait provoqué les plus violentes émeutes raciales que les États-Unis aient jamais connues.

Le stéréotype du « maudit Français » de retour aux États-Unis

JEAN-MICHEL STOULLIG

Agence France-Presse

WASHINGTON — Une nouvelle éruption de francophobie, alimentée par les critiques des français contre l'« unilatéralisme » américain et la résurgence supposée de l'antisémitisme en France, enflamme les médias aux États-Unis.

À la veille d'une visite du nouveau ministre des Affaires étrangères de France, Dominique de Villepin, aujourd'hui à Washington, des experts estiment cependant que l'expression périodique de cet « amour-haine » cache au fond des relations solides.

Le thème de l'« arrogance française » est décliné jusqu'à plus soif sur Internet, où un site énumère les « bonnes raisons pour mépriser les Français » : versatiles, malpropres, jaloux de la puissance américaine, ingrats, protectionnistes linguistiques, etc.

Le *New York Times* a sonné l'alarme ce week-end en titrant : « Un amour plutôt fané, c'est à nouveau l'heure du *French-Bashing* » (« tape-Français », francophobie).

Le journal rappelle certes les « clichés positifs » chez les Américains (qui voyagent peu à l'étranger) en faveur de la France, réputée pays des arts, de la bonne cuisine, de l'élégance, de l'amour...

Mais dans son enquête, il cite plusieurs causes à cette nouvelle volée de bois vert : le succès relatif du chef de l'extrême droite Jean-Marie Le Pen à l'élection présidentielle, les divergences des deux pays sur le Proche-Orient, le succès inattendu en France d'un livre prétendant contre toute évidence qu'aucun avion ne s'est écrasé sur le Pentagone le 11 septembre, et même le limogeage de Jean-Marie Messier, l'ex-patron de Vivendi, qui serait trop américanophile aux yeux des Français.

De plus, des dirigeants de l'influente communauté juive américaine ont appelé à un boycottage des voyages en France, accusant les autorités de laxisme face à des attaques antisémites, largement attribuées à de jeunes musulmans en rapport avec le conflit israélo-palestinien.

L'ambassadeur de France aux États-Unis, François Bujon de l'Estang, dénonçant récemment ces violences dans le *Washington Post*, a critiqué des articles « parfois outrageants » et « tendancieux » dans la presse américaine.

Quand Hubert Védrine, le prédécesseur socialiste de M. Villepin, a jugé « simpliste » le discours du président George W. Bush sur les pays de « l'axe du mal » (Irak, Iran et Corée du Nord), un tollé a agité la capitale américaine. Un éditorialiste du *Washington Post*, Michael Kelly, a même parlé d'un « ministre des Affaires étrangères de France qui s'appelle Pétain ou Maginot... ». En fait, a déclaré à l'AFP le politologue américain Jeremy Shapiro, « les dirigeants américains ont du mal à prendre au sérieux les critiques françaises, les trouvant systématiques » depuis le légendaire anti-américanisme de Charles de Gaulle.

Pourtant, des critiques similaires — sur l'axe du mal, la peine de mort, le refus du traité de Kyoto contre le réchauffement climatique et celui de la Cour pénale internationale — émanent aussi d'alliés européens, comme les Britanniques et les Allemands, jugés « plus crédibles » par les Américains.

M. Shapiro, spécialiste des relations franco-américaines au centre de recherches Brookings, estime cependant que « la France et les États-Unis sont des partenaires qui aiment se haïr et se caricaturer. La francophobie revient par vagues (...) mais cela ne compromet pas en fait une relation solide » entre deux démocraties proches, volontiers donneuses de leçons pour le reste du monde et partageant les mêmes valeurs.

« La vague de francophobie peut s'expliquer par la plus faible tolérance à la critique du gouvernement et de la société américaine, meurtrie après les attentats terroristes » ajoute-t-il.

Le chef d'état-major interarmes des États-Unis, le général Richard Myers, décoré cette semaine de la légion d'honneur, a cependant rappelé l'amitié séculaire entre les deux pays. « La France est chaque fois là quand il faut », depuis la guerre d'Indépendance, il y a plus de 200 ans, à la guerre au terrorisme aujourd'hui, a-t-il dit.

Les tests de dépistage de drogue violent les droits de la personne

Les salariés souffrant de dépendance ont plutôt besoin d'aide

Presse Canadienne

OTTAWA — Les tests de dépistage faits au hasard auprès d'employés et de candidats à l'emploi constituent une atteinte aux droits de la personne.

C'est la nouvelle politique qu'a annoncée hier la Commission canadienne des droits de la personne. Selon l'agence fédérale, la dépendance à la drogue ou à l'alcool est un handicap ou une déficience ; aussi les patrons doivent-ils aider les employés qui en souffrent au lieu de les congédier.

Sauf de « très, très rares exceptions », les employeurs ne devraient pas faire subir de tests de dépistage à leur employés ou à des candidats à l'emploi, a déclaré la porte-parole de la Commission, Catherine Barratt.

Ces nouvelles règles, qui sont entrées en vigueur à la fin juin, prévoient quelques exceptions. Ainsi, un employeur peut faire subir un test de dépistage à un travailleur occupant un poste où la sécurité est importante, comme la conduite

d'un camion ou le pilotage d'un avion, le travailleur dans son traitement et sa réadaptation.

employé a exercé ses fonctions en ayant les facultés affaiblies. Mais si le résultat révèle la présence d'alcool ou de drogue, l'employeur doit alors voir aux besoins médicaux de son employé et l'aider à se faire traiter, voire l'affecter à un emploi n'ayant pas de conséquences pour la sécurité.

Des exemptions sont prévues pour les compagnies de camionnage transfrontalier, dont les chauffeurs transportent des cargaisons aux États-Unis, où ils pourraient devoir se soumettre à des tests avant d'obtenir leur permis américain.

Mais si des tests au sud de la frontière révèlent l'existence d'un problème, l'employeur a la même responsabilité d'aider

Les nouvelles dispositions s'appliquent aux employés d'industries relevant de la compétence fédérale — banques et compagnies d'assurances, transporteurs aériens, sociétés de télécommunications, certaines entreprises minières et d'autocars ainsi que les médias nationaux.

Elles peuvent aussi guider d'autres compagnies ne relevant pas de la réglementation fédérale mais qui voudraient quand même se conformer à la loi, a signalé Mme Barratt.

C'est une décision rendue en 1999 par la Cour suprême du Canada, à propos de tests de dépistage effectués par un employeur, qui a amené la Commission à modifier sa politique en la matière.

Selon la Commission canadienne des droits de la personne, la dépendance à la drogue ou à l'alcool est un handicap ou une déficience

Rabais exceptionnels partout en magasin!

GRANDE CÉLÉBRATION estivale

TOUT POUR LA MAISON AUX PRIX GARANTIS LES PLUS BAS

LITERIE	BAIN	TABLE
<p>Duvets</p> <p>Construction en cloison</p> <p>Simple 89⁹⁵ Double 109⁹⁵ Grand 119⁹⁵ Tr. grand 149⁹⁵</p> <p>Oreillers de duvet blanc 27⁹⁵</p>	<p>Ensembles de draps en percale 180 fils par pouce carré</p> <p>Nous n'avons pas tous les formats de chaque modèle.</p> <p>Wamsutta Springmaid</p> <p>Simple 16⁹⁵ Double 24⁹⁵ Grand 34⁹⁵ Tr. grand 44⁹⁵</p> <p>MARTEX EXCALIBUR</p> <p>Bain 6⁹⁵ Essuie-main 4⁹⁵ Débarbouillette 2⁹⁵</p>	<p>Serviettes</p> <p>Invitation 3M nappes Scotchgard 9⁹⁵</p> <p>disponible en 6 couleurs 52" X 70" et 60" X 84"</p>
PORCELAINE • CRYSTAL • ARTICLES CADEAUX • COUVERTS		
<p>Ensemble de vaisselle Opal disponible en bleu, brun, perle ou sarcelle</p> <p>16 morceaux 99⁹⁵</p> <p>NOTRE MEILLEUR PRIX DE L'ANNÉE!</p>	<p>Duo Design</p> <p>Batterie 10 pièces en acier inoxydable base encapsulée, induction</p> <p>239⁹⁵</p>	<p>Grille-pain Toasters en chrome</p> <p>39⁹⁵</p>
MATELAS		

Plus de 100 styles!

notre événement matelas

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincus!

CHOISISSEZ PARMIS LA PLUS GRANDE SÉLECTION

<p>Le Charmeur à partir de 199⁰⁰</p> <p>St-Martin à partir de 469⁰⁰</p> <p>Posturepedic à partir de 349⁰⁰</p> <p>Correct Comfort Crest à partir de 549⁰⁰</p> <p>Posturepedic Pillowtop à partir de 569⁰⁰</p> <p>Palatial Crest Peerless à partir de 699⁰⁰</p>	<p>Beautysleep Evasion à partir de 219⁰⁰</p> <p>Beautysleep Emotion à partir de 319⁰⁰</p> <p>Beautyrest Deluxe à partir de 499⁰⁰</p> <p>Beautyrest Supreme à partir de 699⁰⁰</p> <p>W.C. Dual Comfort à partir de 899⁰⁰</p> <p>Beautyrest Non-Flip à partir de 899⁰⁰</p>
---	--

Sealy Posturepedic™

1 Le Edgeguard™ innovateur pour 10% plus de surface de sommeil.
2 La base Steelspan™ exclusive assure une durabilité maximale.
3 Ressorts exclusifs Posturetech™ vous donnent le meilleur support.

offre d'une durée limitée!
Présentez simplement ce bon et recevez **10%** de rabais

sur tous les matelas Simmons Beautyrest et Sealy Posturepedic
Sur présentation de ce coupon. Un coupon par ensemble de matelas. Ne peut être jumelé à aucune autre offre. Exp. 31 juillet 2002

Option 1 • Nous payons la TPS et la TVQ* ! Option 2 • Vous ne payez rien avant un an**
*Nous vous accorderons une réduction de prix équivalente à la TPS et à la TVQ **Aucun paiement mensuel • aucun intérêt • aucun dépôt

matelas payez et emportez à partir de 49⁹⁵

3081079A

PORCELAINE CRISTAL & CADEAUX LISTE DE MARIAGE

LINEN CHEST
DÉCOR DÉPÔT

«Le supercentre de la mode maison»

Garantie 5 ANS CONTINUÉ

CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %

<p>La Cathédrale centre-ville (514) 282-9525</p>	<p>Place Portobello, Brossard (450) 671-2202</p>	<p>Centre Rockland (514) 341-7810</p>	<p>Les Galeries Laval (450) 681-9090</p>	<p>Carrefour Langelier (514) 254-3636</p>	<p>Service à domicile GRATUIT 331-5260</p>
---	---	--	---	--	---

PIERRE FOGLIA

pfoglia@lapresse.ca

Un crime contre l'humanité

Une autre conférence internationale sur le sida, la 14^e. On y entend les mêmes histoires d'horreur que dans les autres conférences. Un instituteur du Botswana a raconté comment il avait été infecté dans le village où il enseigne, loin de chez lui. Il a ensuite infecté sa femme, devenue enceinte. Ses trois enfants sont infectés.

Des travailleuses sociales d'un ONG ont témoigné de pratiques sexuelles dites « à sec », les femmes utilisant des astringents qui rétrécissent leur vagin, s'exposant ainsi à des lacérations de la paroi interne qui les assurent de contracter le virus à la première relation.

Un médecin du Mozambique a raconté que, si la plupart des prostituées des grandes villes font maintenant porter un condom à leurs clients, ces mêmes clients, infectés, refusent d'en porter avec leurs femmes ou leurs maîtresses, sous prétexte qu'elles ne sont justement pas des prostituées.

Un autre médecin de l'Angola a raconté qu'il ne pouvait toujours pas écrire « sida » sur les certificats de décès, que ce serait ne pas respecter l'honneur des familles. Il écrivait tuberculose, diarrhée, méningite, n'importe quoi.

Dénuement. Ignorance. Une société infectée profondément. Ce ne sont pas seulement les individus qui la composent qui sont infectés, mais leurs rapports entre eux. Le corps entier du continent, son économie, son urbanité, la vie sont infectés.

Des statistiques qui dépassent si bien l'entendement qu'elles nous laissent indifférents, comme s'il y avait une limite au-delà de laquelle l'horreur n'agissait plus sur notre sensibilité, comme si un fusible, un interrupteur d'horreur, sautait quelque part entre notre cerveau et notre cœur. Le quart des adultes du Zimbabwe (11 millions

d'habitants) sont infectés.

Imaginez une seconde le quart des adultes du Québec porteurs du VIH. Imaginez la panique. Imaginez le bordel. Cinq lits de plus dans le couloir d'une urgence, on capote, on veut changer de gouvernement, on en parle pendant cinq ans, tous les soirs au téléjournal. Imaginez le Zimbabwe, 168 000 personnes mortes du sida en 2001. Un million d'orphelins. Espérance de vie : 43 ans. Et c'est pire au Botswana : 38 % des adultes infectés.

Une autre conférence internationale sur le sida. Les mêmes promesses de lui faire la guerre, les mêmes promesses exactes qu'à la précédente conférence. Alors, rien de neuf depuis l'année dernière ?

Si. Une autre guerre. Celle menée depuis le 11 septembre contre un autre terrible fléau : le terrorisme.

2001-2002 terrorisme : 2823 morts. Budget : un milliard PAR JOUR
2001-2002, sida en Afrique : 2823 morts, CHAQUE JOUR.

Un fonds de 10 milliards devait être constitué par les pays occidentaux au prorata de leur PNB. Pas un n'a respecté ses engagements. Parmi les pires payeurs (selon Oxfam), les États-Unis, qui, avec 500 millions, n'ont versé que 12 % de la contribution prévue ; 500 millions, l'équivalent d'une demi-journée de lutte contre le terrorisme.

Un jour, comme nous l'avons fait pour les nazis à Nuremberg, un jour les Africains nous jugeront pour crime contre l'humanité.

La dynamique du marché

C'EST FOU ce que les gens lisent vite. Fini



les pesticides, ont-ils compris. Fini dans les espaces publics, mais pas fini pour les psychopathes des pelouses, qui auront trois ans de sursis pour traquer le pissenlit autour de leur bungalow. Pas fini non plus dans les golfs, « il ne faut pas oublier que le golf est une activité économique importante », rappelait un directeur de l'Association des surintendants de terrains de golf. On ne pouvait plus clairement résumer le fond de la question : l'économie d'abord, la santé ensuite.

On s'est dépêché de féliciter M. André Boisclair pour son nouveau code de gestion, mais quand je lis qu'une des dispositions du code sera d'interdire l'usage de pesticides à l'intérieur comme à l'extérieur des centres de la petite enfance, des garderies et des écoles, je demande si on ne devrait pas plutôt botter le cul des précédents ministres de l'Environnement plutôt que de féliciter celui-ci de ce minimum de décence...

Et maintenant, qui osera s'attaquer au vrai problème des pesticides là où ils sont utilisés massivement : dans les campagnes, dans les champs où poussent les céréales dont on nourrit les animaux, dans les jardins des maraîchers et dans les vergers qui produisent les légumes et les fruits qu'on achète au marché ?

Qui — ailleurs que dans une chronique où cela ne porte pas à conséquence — qui osera poser la question : le capitalisme est-il soluble dans l'écologie ? Une terre nourricière pour nourrir des besoins ou une terre industrielle pour nourrir cette dynamique des marchés qui veut qu'on produise toujours plus pour consommer toujours plus ? Avec les conséquences sur la

santé et l'environnement qui viennent avec.

J'écoutais cette semaine à la radio un débat sur la résistance de plus en plus grande des humains aux antibiotiques, résistance expliquée (notamment par l'OMS) par l'administration massive d'antibiotiques aux animaux d'élevage, j'écoutais argumenter les experts convoqués et savez-vous ce qui m'a soudainement fait freaker ? Pas la résistance des humains aux antibiotiques. L'évidence que ces experts n'essayaient pas de m'aider à comprendre mais qu'ils défendaient une idéologie, qu'ils étaient partie d'une entreprise de décerveau, il y avait là un vétérinaire en particulier qui expliquait que les antibiotiques sont essentiels à la production porcine...

Sans doute, mais la production porcine extensive, elle, est-elle essentielle ?

D'où vient ce délire porcin ? On a créé une industrie en apparence nourricière, mais qui est en réalité une fin en soi, pour faire tourner la machine, c'est la seule putain de logique de cette histoire de cochons : faire tourner la machine à cochons. On ne mange pas du cochon parce qu'on aime ça, comme avant, de temps en temps. On mange du cochon parce qu'on a créé un marché pour écouler nos millions de cochons, qu'on bourre d'antibiotiques pour ne pas qu'ils crèvent d'épidémies, ce qui ferait monter le coût de production et boufferait le profit. C'est flyé quand on y pense...

On ne mange pas de cochon parce qu'on a envie d'en manger, mais parce qu'on le trouve à bon prix chez Métro. On se rend malades, on attrape même un peu le cancer, parce que c'est pas cher. Trouvez pas qu'on est un peu cons ?

Incendies de forêt: du jamais vu depuis 10 ans

BRIGITTE SAINT-PIERRE

JAMAIS DEPUIS 10 ans une superficie aussi importante de forêt n'avait été la proie des flammes. Le bilan de cette année s'élève déjà à 244 290 hectares incendiés, soit cinq fois la superficie de l'île de Montréal.

Il ne s'agit toutefois pas à ce jour d'une année record : en 1991, environ 400 000 hectares de forêt avaient été brûlés. Fait à noter, les feux au nord du 52^e parallèle ne sont pas combattus et ne sont pas comptabilisés dans les statistiques.

La situation va cependant en s'améliorant. « On pense reprendre le contrôle ces jours-ci », a déclaré le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, lors d'un point de presse à Camp Daniel, un campement forestier situé à environ 200 kilomètres au nord du lac Saint-Jean. M. Gendron a affirmé que Québec examinerait des mesures d'aide aux industriels forestiers touchés par les incendies.

Vingt-deux incendies font toujours rage dans le nord du Québec, comparativement à 27 mardi et à environ 50 au début du mois de juillet. Six n'étaient toujours pas maîtrisés hier, un de moins que la veille. Les incendies les plus importants se trouvent au nord du lac Saint-Jean, à proximité du lac Mistassini. Il en coûte 1,5 million par jour pour combattre ces incendies.

La fumée a été moins présente dans le ciel du sud du Québec, et la qualité de l'air était meilleure que les jours précédents, affirme Henri Durocher, chef du Service de l'information sur le milieu atmosphérique au ministère de l'Environnement du Québec.

« Il y a quelques jours, il était difficile de combattre les flammes. On ne voyait rien ! » affirme Éric Santerre, porte-parole de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

Le temps frais et les quelques précipitations d'hier sont de bonnes nouvelles. Le mercure a baissé sous les 10 degrés Celsius dans certaines zones touchées par les feux. On prévoit cependant peu de pluie dans les prochains jours, mais les températures devraient rester fraîches dans le nord du Québec, ce qui permettra de

limiter les dégâts. « Les vents devraient aussi diminuer un peu demain (aujourd'hui) », ajoute Renel Lagacé, météorologue à Environnement Canada.

Par ailleurs, 350 habitants de Nemaska évacués samedi ont pu rentrer chez eux hier. « Les citoyens n'ont plus rien à craindre », affirme Mélanie Arcand, porte-parole de l'Organisation régionale de sécurité civile de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. Si les incendies de forêt affectent les êtres humains et ont des conséquences économiques négatives, « il ne faut pas oublier que les incendies font partie de la dynamique naturelle et sont essentiels à la régénération de la forêt », affirme Luc Bouthillier, professeur en politiques forestières et en évaluation environnementale à l'Université Laval. Les incendies de forêt favorisent notamment la régénération des pins et des épinettes, les cendres fertilisent le sol, et le garde-manger des animaux s'en trouve augmenté. Les terres brûlées sont favorables à la culture des bleuets et favorisent la pousse d'arbustes, dont se nourrissent les animaux.

« À moyen terme, les incendies entraînent des changements d'habitats importants, qui avantagent certaines espèces comme l'orignal et en désavantagent d'autres comme le caribou, mentionne Michel Huot, biologiste à la Société de la Faune et des parcs du Québec. Il y a un risque de réduction des populations de caribous. »

Les feux de forêt peuvent aussi avoir des conséquences à court terme, mais limitées, sur la faune. « Si la plupart des animaux parviennent à quitter à temps les lieux d'un incendie pour une zone périphérique ou un îlot épargné par les flammes, certains animaux moins mobiles — comme des reptiles, des amphibiens ou de jeunes oiseaux — peuvent mourir asphyxiés ou brûlés. Les oiseaux font généralement une seconde couvée si la première a péri sous les flammes », mentionne Michel Huot.

Avec la Presse Canadienne

cyberpresse.ca Suivez l'évolution des incendies de forêt dans le nord du Québec: www.cyberpresse.ca/feux



Photo IVANOH DEMERS, La Presse

Les incendies les plus importants se trouvent au nord du lac Saint-Jean, à proximité du lac Mistassini.

Les boîtes noires déplaisent aux policiers

EMMANUEL TANI-MOORE

LA FÉDÉRATION des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) déplore que les véhicules de police soient de plus en plus nombreux à être équipés d'une boîte noire capable d'enregistrer les paramètres de la conduite automobile.

« Dans l'exercice de leurs fonctions, les policiers peuvent être appelés à rouler vite et à enfreindre le Code de la sécurité routière. Va-t-on les empêcher de faire leur tra-

vail ? » demande en entrevue téléphonique Yves Prud'Homme, président de la FPMQ, inquiet de ce que cette boîte noire puisse remettre en question la pertinence et l'efficacité des poursuites policières.

La boîte noire, installée dans le poste de conduite du véhicule, permet de reconstituer à la seconde près les circonstances d'un accident. Il suffit de télécharger sur un ordinateur les données qu'elle aura enregistrées. Outre les paramètres de base (vitesse, accélérations, dé-célé-rations), la boîte noire peut sui-

vre les moindres mouvements des véhicules d'urgence. Les gyrophares, les sirènes, les clignotants et même l'ouverture des portières peuvent être scrutés à la loupe !

Ce genre d'appareil, qui s'apparente à celui qui sera bientôt commercialisé au Canada et offert au public, se trouve déjà dans les quelque 600 ambulances du territoire québécois et est de plus en plus présent dans les véhicules de police, notamment ceux de Bromont et de Repentigny. « Une dizaine de corps de police muni-

ci-paux utilisent actuellement notre technologie », confirme Pierre Langlois, président de Contrôle PC, l'une des firmes qui produisent ces boîtes noires.

C'est en novembre que Road Safety International, une firme américaine, entend commercialiser au Canada et aux États-Unis un dispositif qui permettra aux parents de contrôler les habitudes de conduite de leurs adolescents. La mise en marché de ce produit est prévue pour novembre prochain.

Espace Bell Soldes d'été

C'est l'été, changez d'air, allez-y

Un forfait de plus de 110 minutes

34% de réduction

129\$

35\$/300

50\$/500

GRATUIT

Allez! Économisez.

Trouvez votre circulaire Espace Bell dans ce journal et économisez en magasin.

allez-y



Des millions dorment dans les coffres du Curateur public

Jusqu'à présent, 525 Québécois ont réclamé la somme de 214 000 \$

SOPHIE DOUCET

UN COMPTE oublié à la caisse pop de Saint-Cyrille-de-Wendover pendant vos années hippies. L'héritage d'une grand-tante inconnue qui vous revient de droit. Des bijoux négligemment laissés dans un coffre de sûreté il y a des lustres. Vous êtes peut-être plus riche que vous ne le croyez ! Pour le savoir, il suffit de consulter le Registre des biens non réclamés du Curateur public (www.curateur.gouv.qc.ca).

Ce registre électronique gère actuellement 85 millions de dollars appartenant à quelque 250 000 Québécois qui les ont complètement oubliés ou n'ont jamais su qu'ils les possédaient !

Depuis sa mise en ligne au mois de mai 2001, seulement 160 000 consultations ont été enregistrées au registre. Cela permet de conclure que la grande majorité des sept millions de Québécois en ignorent l'existence, et ce, malgré la campagne que le Curateur a en-

treprise l'automne dernier pour le faire connaître.

Il n'est pas possible pour le moment de connaître le nombre de personnes qui ont réclamé jusqu'ici leurs avoirs auprès du Curateur public. On sait toutefois qu'en août dernier, soit moins de trois mois après la création du registre, 525 personnes ont réclamé une somme totale de 214 000 \$.

Des chanceux sont-ils tombés sur de grosses sommes ? « La plupart du temps, il s'agit de montants

minimes, dit Pierre Verge, agent d'information au Curateur public. Par exemple, ce peut être quelques dollars laissés dans un compte qu'on a omis de fermer. » Ne pouvant conserver l'argent des comptes qui sont inactifs depuis trois ans, les caisses populaires Desjardins transfèrent ces sommes dormantes au Curateur public. Celui-ci garde à vie les sommes de plus de 500 \$ et conserve pendant 10 ans les sommes de moins de 500 \$. Notons par ailleurs que les banques, quant

à elles, transfèrent à la Banque du Canada les sommes de leurs comptes trop longtemps inactifs. En consultant son site Internet (www.banqueducanada.ca), les citoyens peuvent aussi se découvrir de ce côté des petites fortunes ignorées.

Les personnes qui ne maîtrisent pas bien l'Internet peuvent vérifier si elles possèdent des biens ou des sommes d'argent au Curateur public en téléphonant à Communication-Québec au 1-866-262-4284



•LAC-LEAMY•

L'HÔTEL

LE PLUS FANTASTIQUE

D'OTTAWA

EST À

GATINEAU



CET ÉTÉ, RENDEZ-VOUS AVEC LE SOLEIL. À DEUX PAS D'OTTAWA.

Profitez pleinement de vos vacances au nouveau Hilton Lac-Leamy. Confort exceptionnel des chambres, ambiance estivale, service impeccable, tout y est parfait. Situé au bord de l'eau, ce splendide hôtel, décrit comme le plus luxueux au Canada par la revue *Commerce*, offre de nombreuses activités qui s'ajoutent à celles du site. Casino adjacent au Hilton, spectacles, restaurants gastronomiques, piscines intérieure et extérieure, spa, piste cyclable en pleine nature, courts de tennis... C'est l'endroit idéal pour un séjour de rêve. Et parce que l'hôtel est à cinq minutes du centre-ville d'Ottawa, vous aurez facilement accès aux attraits de la région, tels que le Parlement et les musées. Vous verrez, seul, à deux ou en famille, il fait toujours beau au Hilton Lac-Leamy!

79\$*

« FORFAIT VACANCES »
Par personne, occupation double,
avec le petit déjeuner.
Hébergement gratuit pour les enfants**.
(819) 790-6444 ou 1 866 488-7888


Hilton
Lac-Leamy


CASINO
du LAC-LEAMY

HÔTEL • THÉÂTRE • CASINO • SPA

www.hiltonlacleamy.com

| SANTÉ |

Les régimes publics seraient menacés au Québec et en Alberta

Presse Canadienne

EDMONTON — Des réformes qui se préparent en Alberta et au Québec menacent les régimes publics de santé, avance une recherche menée à la demande de la commission d'enquête Romanow.

Des projets mis en route dans ces deux provinces « cherchent non pas à réduire les coûts, mais à transférer les dépenses vers des entreprises à but lucratif », lit-on dans une analyse rédigée par Marie-Claude Prémont, qui enseigne à l'Université McGill, de Montréal.

« Les options envisagées en Alberta et au Québec visent à démanteler méthodiquement les acquis les plus valables de ce service public au Canada », ajoute-t-elle.

Le rapport Mazankowski, en Alberta, contredit les principes mêmes du régime national de soins de santé, car il proposerait deux régimes, le premier s'adressant aux peu fortunés, et le second, comportant des soins et traitements avancés pour ceux qui peuvent s'offrir des assurances ou payer eux-mêmes ces soins à la pièce.

Dans le cas du Québec, M^{me} Prémont estime que le programme d'assurance-médicaments « est destiné dans le fond à occuper ce secteur au profit des assureurs privés, des sociétés pharmaceutiques et de celles qui font la gestion des dossiers ».

L'universitaire dénonce également le projet de cartes à puce, chacune contenant le dossier d'un bénéficiaire et qui serait lancé en 2003. Ce projet, observe-t-elle, « distingue l'admissibilité au régime selon des critères de citoyenneté et la couverture variera donc d'une personne à l'autre, une contradiction flagrante du principe d'universalité ».

Des groupes pro-choix craignent les jeunes pèlerins

BILL ROBINSON
Presse Canadienne

TORONTO — Plusieurs groupes pro-choix craignent que certains des jeunes pèlerins catholiques qui participeront à la Journée mondiale de la jeunesse, la semaine prochaine à Toronto, tentent de bloquer l'accès aux cliniques d'avortement.

De nombreuses organisations opposées à l'avortement ont planifié plusieurs événements — y compris des « actions directes », dont la nature n'a pas été précisée — dans le cadre de cette manifestation religieuse, qui se déroulera du 18 au 28 juillet, et culminera avec la visite du pape Jean-Paul II.

Bien que la plupart des Canadiens respectent le droit des femmes au libre choix, plusieurs des pèlerins qui se rendront à Toronto viendront des États-Unis, où la question de l'avortement est hautement controversée et le mouvement antiavortement, très présent, affirme Carolyn Egan, porte-parole de la Coalition pour les cliniques d'avortement en Ontario.

Selon M^{me} Egan, le terme « action directe » signifie habituellement des manifestations devant les cliniques d'avortement. L'invitation aux pèlerins à participer à des actions directes a été affichée sur un site Internet du National Campus Life Network.

« Nous avons entendu ce genre de langage auparavant. Cela signifie intimidation, harcèlement et tentatives pour empêcher les femmes d'avoir accès aux cliniques, a dit M^{me} Egan. Nous avons peur de ce qui pourrait se produire. »

Kevin Belgrave, directeur du National Campus Life Network à Toronto, explique que par « action directe », on entend des activités qui ne font pas partie d'événements organisés ou officiels.


* 79\$ par personne, occupation double, incluant le petit déjeuner. Prix net, non sujet à la commission, taxes en sus. Sujet à la disponibilité de l'hôtel, nombre de chambres limité. Valable jusqu'au 31 août 2002.

** Les enfants de moins de 18 ans sont hébergés gratuitement lorsqu'ils partagent la chambre de leurs parents. Le Hilton Lac-Leamy et le Casino du Lac-Leamy sont détenus et gérés de façon indépendante de Hilton Hotels Corporation et de Hilton International Co.



Complète le dessin avec **Oli**

Tu pourrais gagner pour toi et ta famille :

- Une Super Carte Famous Players  valable pendant un an (valeur approx. de 4 000 \$).
- Un des huit forfaits-divertissements* à Montréal (valeur approx. de 500 \$).

Les prix sont valables pour 4 personnes.
*Tirage d'un forfait-divertissement par semaine, tous
les mercredis du 12 juin au 31 juillet 2002 inclusivement.



Encore plus de jeux
avec Oli sur www.olilatour.com



Apporte cette page au sommet
de la Tour de Montréal.

Une fois en haut, tu découvriras avec Oli l'élément
manquant du paysage et tu pourras participer au concours.

Nom : _____ Âge : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Question réglementaire : $20 \times 2 \div 4 + 10 - 5 =$ _____

Concours ouvert aux résidents du Québec seulement. Des frais s'appliquent à la
montée en funiculaire. Aucun achat requis.
Règlement affiché sur place, sur
www.olilatour.com ou disponible en
écrivant à : Concours Oli, Case postale 1400,
Succursale B, Montréal (Québec) H3B 3L2.

Parc olympique
Québec 

Le sida a fait 13,4 millions d'orphelins

Ce chiffre doublera d'ici 2010

ALEXANDRE SIROIS

LE NOMBRE d'enfants rendus orphelins par le sida vient de grimper à plus de 13,4 millions dans les régions du monde les plus touchées par l'épidémie. Pire, ce nombre atteindra 25 millions d'ici 2010 : c'est dire qu'il y aura alors près de deux fois plus d'enfants en deuil qu'aujourd'hui.

Depuis le début de la Conférence internationale sur le sida, qui se déroule cette semaine à Barcelone, en Espagne, les nouvelles statistiques donnent froid dans le dos. Celles publiées hier sur les jeunes « orphelins du sida », sont loin de faire exception à la règle.

Les données proviennent d'un rapport réalisé conjointement par l'Agence américaine pour le développement international (USAID), l'ONUSIDA et l'UNICEF. L'étude dresse un portrait de la situation pour l'Afrique subsaharienne, l'Asie, ainsi que pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Un portrait plus sombre que jamais, qui s'inscrit en parallèle avec l'horrible statistique selon laquelle 6000 jeunes contractent le virus du sida chaque jour.

« Le VIH/sida a créé une crise des orphelins, a constaté le directeur exécutif de l'ONUSIDA, Peter Piot. Cette crise sans précédent nécessitera une augmentation radicale des initiatives nationales, régiona-

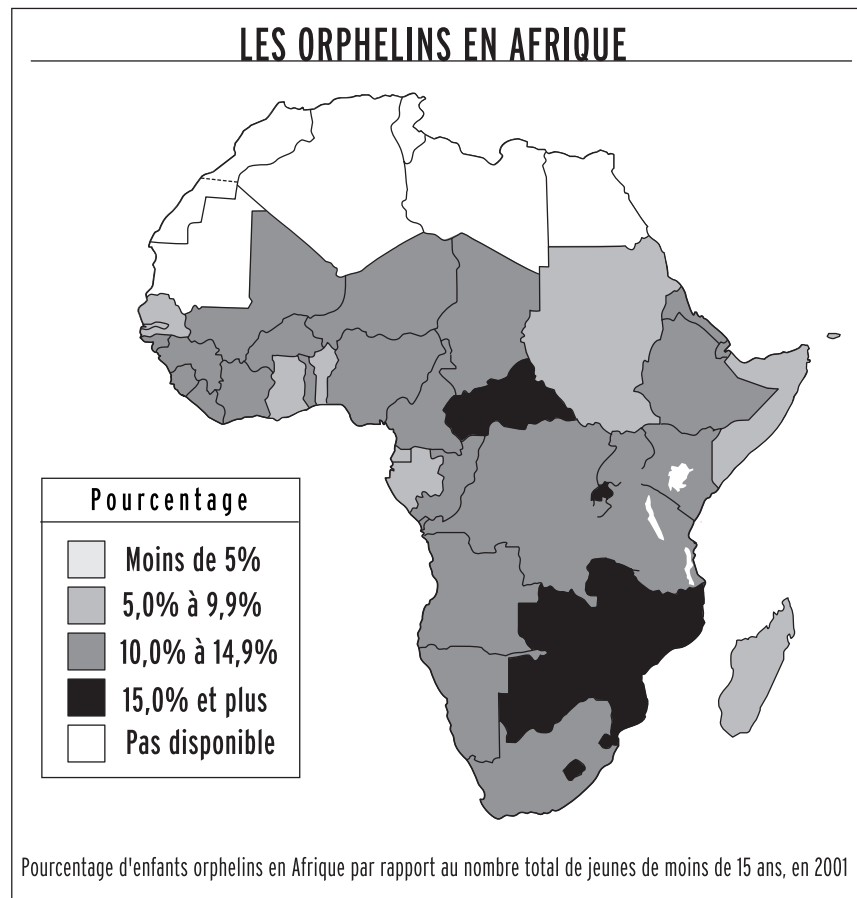
les et de celles des communautés au cours des prochaines décennies. »

L'Afrique est le continent le plus durement touché par la crise. En 2001, 34 millions d'enfants en Afrique subsaharienne étaient orphelins, dont le tiers à cause du sida. En 2010, le nombre d'enfants orphelins dans cette région aura franchi le cap des 42 millions. Parmi ceux-ci, 20 millions seront orphelins à la suite des ravages du sida. Ce nombre représentera 6 % de tous les enfants de moins de 15 ans en Afrique.

« Je suis très triste. Et je suis en colère de la façon dont ce dossier est géré par les gouvernements africains. Je suis en colère que rien n'ait été fait lorsqu'il était encore temps et qu'il faille toujours attendre qu'il soit trop tard pour que les choses avancent dans des dossiers comme celui-là », a indiqué le musicien nigérian Femi Kuti, lors d'un entretien téléphonique.

M. Kuti, nommé récemment représentant spécial de l'UNICEF à l'échelle internationale en matière de sensibilisation des jeunes, est de passage au Canada ces jours-ci et sera à Montréal le 12 juillet dans le cadre du festival Nuits d'Afrique.

« Je pense que le plus grand problème auquel l'Afrique fait face est la corruption », a ajouté M. Kuti, interrogé sur la façon dont les gouvernements occidentaux peuvent intervenir. Le musicien, dont



le père est mort du sida en 1997, a estimé que les gouvernements des pays industrialisés doivent trouver un moyen d'éviter les systèmes qui privent les populations africaines de l'aide internationale dans ce sec-

teur.

« Par exemple, ils doivent s'assurer que les médicaments et tous les fonds qui sont donnés, en Afrique, à de nombreuses organisations, sont utilisés de façon appro-

priée pour ce à quoi ils sont destinés », a déclaré M. Kuti, qui est la vedette d'une campagne publicitaire télévisée au Nigeria sur la prévention du sida.

Le Nigeria, selon le rapport publié hier, est l'un des trois pays (avec l'Éthiopie et la République démocratique du Congo) qui comptent à eux seuls 70 % des orphelins du sida. En Asie, le nombre d'enfants orphelins est plus élevé : il atteint 65 millions, mais le sida n'est pas un tueur aussi avide qu'en Afrique. Le virus a pour l'instant volé la vie des parents de 2 millions d'enfants. En revanche, les pays d'Asie sont si peuplés que le nombre de personnes infectées par le virus du sida menace de surpasser celui des pays d'Afrique, précise le rapport. Ce qui provoquera inévitablement une hausse marquée du nombre d'orphelins du sida.

Le problème des orphelins nécessite des infrastructures particulières, a souligné M. Kuti. Elles doivent être mises en place rapidement et les gouvernements africains doivent prendre le taureau par les cornes. « Si les choses ne sont pas faites maintenant pour prévenir l'importante tragédie qui se produira dans quelques années, ce sera le chaos. Mais nous pouvons réagir, a-t-il dit. En Afrique, nous avons eu trop de missionnaires. Nous avons besoin de visionnaires. »

RECHERCHE ET PRÉVENTION

Des pistes ont peut-être été abandonnées trop vite

PHILIPPE COSTE
Agence France-Presse

BARCELONE — Diaphragmes, crèmes microbicides : à défaut de médicaments-miracle ou de vaccins en vue, les 15 000 scientifiques réunis depuis lundi à Barcelone pour la XIV^e conférence internationale sur le sida repartent sur des pistes déjà explorées.

La plupart de ces produits, dont les biologistes reparlent aujourd'hui, ont en effet déjà été passés en revue puis abandonnés. Dans certains cas, faute de résultats probants. Dans d'autres, pour des raisons beaucoup plus farfelues.

Exemple, le diaphragme. « Les chercheurs occidentaux croyaient à tort que les femmes africaines n'accepteraient jamais de les utiliser », explique le professeur Tsugai Chipato, gynécologue et obstétricien au centre de recherche de l'Université du Zimbabwe, associé à l'Université de Californie de San Francisco (UCSF) et auteur d'une étude sur le sujet.

« De nombreuses observations laissent pourtant penser que protéger le col de l'utérus offre une relative protection contre le virus du sida, mais les tentatives d'étude sur le rôle du diaphragme se sont empiétrées dans des problèmes d'acceptabilité », regrette-t-il.

Cette situation quelque peu absurde fait que, 20 ans après le début de l'épidémie, les chercheurs vont devoir évaluer le niveau de protection contre le virus du sida que procure ce bon vieux moyen de

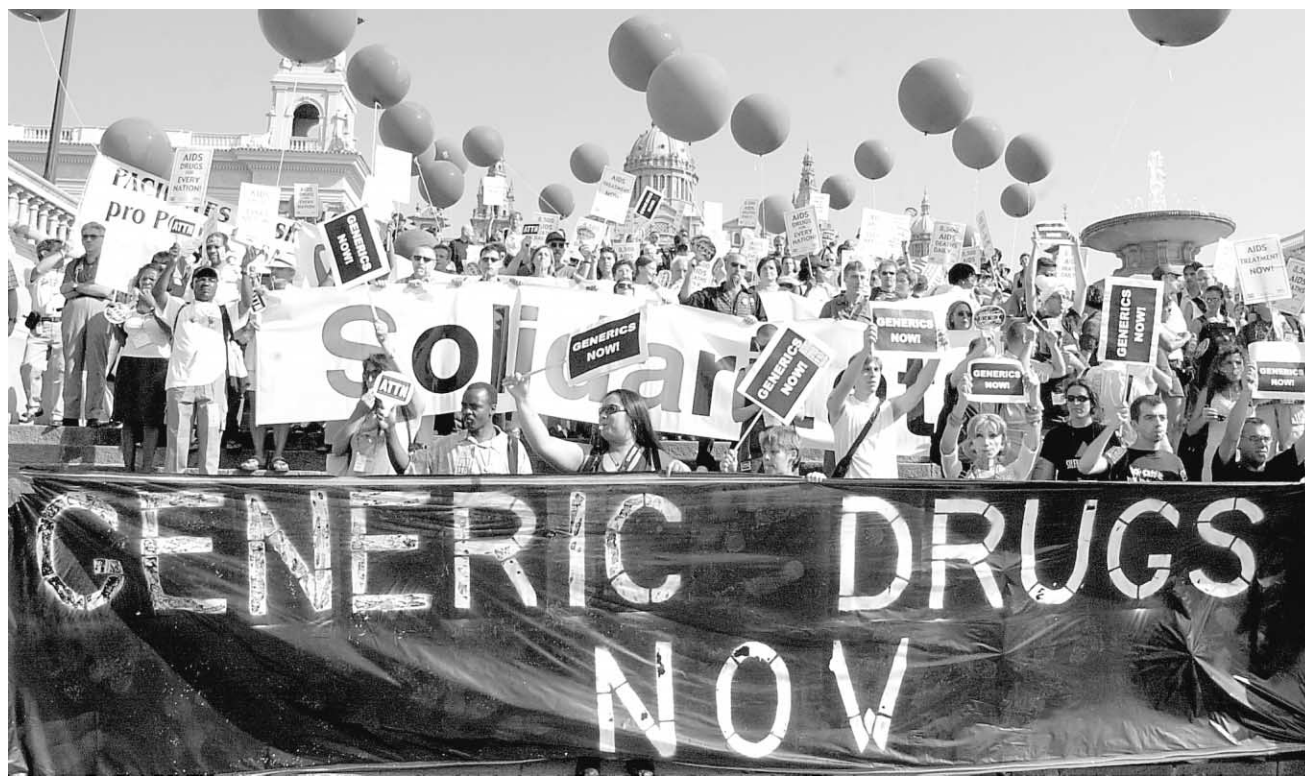


Photo REUTERS

Alors que s'ouvrait la XIV^e conférence internationale sur le sida à Barcelone, des militants ont envahi les rues de la ville pour demander l'accès à des médicaments abordables dans les pays pauvres, aussi les plus touchés par la pandémie: la plupart des patients inscrits sur les listes d'attente pour obtenir de tels médicaments mourront avant d'avoir vu leur nom arriver en tête de liste...

contraception. Avec, aussi, le risque de découvrir que le col de l'utérus pourrait être un site de prédilection de la contamination. Et que l'on aurait pu (et dû) s'en préoccuper plus tôt.

« Le col de l'utérus semble être un point chaud en termes de sus-

ceptibilité au virus, car, outre sa minceur et sa fragilité, les cellules qui le tapissent comptent beaucoup plus de cellules dotées des récepteurs sur lesquels le virus vient s'accrocher que le vagin », explique ainsi la professeur Nancy Padian, gynécologue-obstétricienne et res-

ponsable de l'institut de recherches sur le sida à l'UCSF.

Certes, la protection antivirale offerte par le diaphragme sera loin d'être totale. Mais, comme le soulignent les médecins, protéger le col utérin protège aussi des maladies sexuellement transmissibles dont

on sait qu'elles favorisent grandement la transmission du virus.

En outre, les diaphragmes pourraient servir de support à des microbicides qui permettraient du même coup d'augmenter leur efficacité. La dernière étude, présentée il y a deux ans à la conférence de Durban (Afrique du Sud), avait conclu à leur inefficacité, mais pas moins de six nouvelles études sont en cours, toutes aux Instituts américains de la Santé (NIH). Le coût des recherches — plus de 1,5 milliard de dollars canadiens par produit — a en effet fait renoncer tous les laboratoires privés, assurés de ne tirer aucun bénéfice d'un microbicide qui devrait être vendu à très bas prix. « Dans la plupart des cas, ces produits sont des sortes de détergents très agressifs pour les muqueuses », a expliqué à l'AFP le Pr Bertrand Diquet, du service de pharmacologie clinique à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris.

Avant de disposer d'un vrai microbicide, les chercheurs doivent donc trouver le moyen de réduire son agressivité tout en lui conservant une efficacité antivirale.

Mais le jeu en vaut la chandelle : selon les calculs du Dr Helene Gayle, une ancienne des Centres de contrôle américains des maladies (CDC) passée à la Fondation Bill and Melinda Gates, « dans les 73 pays où le sida frappe le plus fort, une combinaison diaphragme-microbicide — même efficace à 60 % seulement — permettrait d'éviter 2,5 millions de contamination par an ».



La nouvelle Audi A6 3.0. Elle prend aussi bien les virages que les compliments.



A6 3.0

CARACTÉRISTIQUES

Nouveau style audacieux couplé à un puissant moteur V6 de 220 ch
Système de traction intégrale quattro[®] qui colle à la route
Boîte automatique à 5 vitesses avec Tiptronic[®]
Programme de stabilité électronique
Ensemble de luxe de choix avec toit ouvrant et cuir, offert à un prix attrayant

2002 A6 3.0
Taux de financement à l'achat ou Taux de location-bail de 3,9%

LOCATION-BAIL**
OU FINANCEMENT*
3,9%

Lâcher, jamais.
Être prévisible, jamais.
Dormir sur nos lauriers, jamais.
Se contenter d'être bon, jamais.
SUIVRE, JAMAIS![®]

AUTOMOBILES E. LAUZON
1384, boulevard Labelle
Blainville (QC)
(450) 430-1460

AUTO STRASSE INC.
5905, autoroute Transcanadienne
Saint-Laurent (QC)
(514) 748-6961

LES AUTOMOBILES POPULAR
5441, rue Saint-Hubert
Montréal (QC)
(514) 274-5471

LES AUTOMOBILES NIQUET
1905, boulevard Sir Wilfrid Laurier
Saint-Bruno (QC)
(450) 653-1553

PARK AVENUE AUDI
8805, boulevard Taschereau
Brossard (QC)
(450) 656-4811

3063006A

AVANTAGE AUDI :
SERVICES D'ENTRETIEN
PÉRIODIQUE SANS FRAIS
PENDANT
4 ANS
OU 80 000 KM

*Taux de financement de 3,9% offert aux acheteurs admissibles jusqu'à concurrence de 48 mois à l'achat des modèles A6 3.0 jusqu'au 4 août 2002. **Location-bail de 699 \$ par mois pendant 36 mois; taxes, immatriculation et inspection de prélivraison en sus. Acompte ou échange équivalent de 7 687 \$, dépôt de garantie remboursable de 0 \$ et première mensualité de 699 \$ requis. Montant dû au début du bail : 8 941 \$. Bail fermé de 36 mois offert aux clients admissibles par Audi Finance chez les concessionnaires participants. Livraison avant le 4 août 2002. Taux calculé en fonction du PDSF de la Audi A6 3.0 2002 de 54 790 \$. Total des mensualités : 25 164 \$. Contribution du concessionnaire requise, pouvant modifier la transaction finale négociée. Assurances et certaines responsabilités financières éventuelles en fin de bail assumées par le locataire. Frais de 0,20 \$/km pour le kilométrage supérieur à 25 000 km par an assumés par le locataire. Taux de location calculé en fonction d'un taux d'intérêt annuel de 3,9 % pendant 36 mois. Prix réels fixés par le concessionnaire. Demandez les détails au concessionnaire. « Audi », « quattro », « A6 » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. « Suivre, jamais. » est une marque de commerce de Audi of America, Inc. « Avantage Audi » est une marque de service de Audi of America, Inc. « Tiptronic » est une marque déposée de Dr. Ing. h. c. F. Porsche AG. ©Audi Canada 2002. Pour en savoir plus sur Audi, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez notre site Internet, à l'adresse audi.canada.ca

Aires protégées : les écologistes « modérément » contents

BRUNO BISSON

LE NOUVEAU statut de territoire protégé attribué au massif des monts Groulx et à l'île René-Levasseur, dans la région de la Manicouagan, devrait inciter l'industrie minière et les promoteurs de centrales électriques à faire preuve d'ouverture d'esprit en abandonnant des projets de développement prévus dans des sites naturels exceptionnels du Québec.

C'est ce que le président de la société des Amis des monts Groulx, Roch Roy, retient de l'annonce faite la semaine dernière par le ministre d'État à l'environnement et à l'Eau, André Boisclair, qui a placé 11 sites naturels de la Basse-Côte-Nord sur la liste des « aires protégées » du Québec, les exemptant de tout projet de développement minier, forestier ou hydroélectrique.

Dans une entrevue accordée à *La Presse* hier, M. Roy a vanté l'attitude « positive » de la papetière Kruger, qui détient depuis cinq ans des droits de coupe forestière dans l'île René-Levasseur, un territoire jamais exploité par l'homme, sis en plein milieu du célèbre cratère à partir duquel fut créé l'immense réservoir Manicouagan il y a plus de 40 ans.

M. Roy estime que ce que Kruger a fait, en abandonnant ses droits de coupe sur la portion la plus visible de l'île, « devrait inspirer l'industrie minière qui a encore des « claims » dans les monts Groulx, et les promoteurs de petites centrales électriques privées qui veulent aménager la rivière Manitou ».

Le ministre Boisclair présentera ce matin, à Baie-Comeau, le résultat de difficiles tractations interministérielles et de négociations avec des entreprises privées qui ont mené à la création de ces nouvelles aires protégées. En annonçant la mise en réserve de 11 sites naturels de la Basse-Côte-Nord qui totalisent 13 000 kilomètres carrés, vendredi dernier, le ministre Boisclair a aussi confirmé la création de six parcs nationaux dans le territoire nordique du Nunavik. Leur superficie globale dépassera les 19 000 kilomètres carrés.

Il s'agit incontestablement du plus grand bond en avant jamais fait par le Québec pour soustraire des portions de son territoire à toute forme d'exploitation ou de développement industriel. Avec cette annonce, en effet, la superficie totale des aires protégées du Québec s'est agrandie de 32 000 kilomètres carrés, pour un total de plus de 80 000 kilomètres carrés de territoires protégés pour l'ensemble du Québec (dont la superficie, rappelons-le, dépasse 1,5 million de kilomètres carrés). La portion protégée du territoire québécois est ainsi passée subitement de 2,8 % à 4,8 % de sa superficie d'ensemble.

Mais ce « grand bond », ont fait remarquer divers groupes environnementaux, ne permettra pas encore au Québec de se comparer sans honte à la grande majorité des pays du monde qui, en moyenne, ont placé sous protection environnementale entre 8 % et 9 % de leur territoire national, en y créant des parcs, des réserves écologiques ou des milieux marins protégés.

« Évidemment, c'est une bonne nouvelle », a commenté Jean Langlois, codirecteur de l'aile québécoise de la Société pour la nature et les parcs (SNAP). Mais rien dans cette annonce ne nous permet vraiment de baisser la garde car personne, hors du gouvernement et des entreprises qui ont des droits miniers ou forestiers, n'a participé au choix des sites de la Côte-Nord », souligne-t-il.

M. Langlois s'interroge ainsi sur les raisons qui ont empêché le ministre Boisclair de protéger la rivière Manitou, l'une des rares grandes rivières du Québec qui soit encore vierge de tout développement, et qui fut naguère considérée par le gouvernement fédéral comme emplacement potentiel pour la création d'un parc national. Le gouver-

nement du Québec, fait remarquer M. Langlois, a récemment offert au secteur privé les droits hydrauliques sur cette rivière pour la construction de petites centrales électriques privées. Même chose pour la rivière Moisie, une des grandes rivières à saumon du monde, qui restera menacée par un projet de dérivation partielle vers le réservoir de la centrale hydroélectrique SM-3, d'Hydro-Québec, tant que le gouvernement n'aura pas le courage de la protéger définitivement.

« Quand on examine la liste des sites choisis, dit M. Langlois, on voit que Québec a emprunté la voie « facile ». Si on fait exception des monts Groulx et de l'île René-Levasseur, tous les territoires protégés étaient exempts d'exploitation forestière parce que la plupart d'entre eux sont difficiles d'accès. En fait, M. Boisclair n'a soustrait quasiment aucune superficie de la forêt boréale à l'exploitation forestière, et de notre point de vue, c'est une grosse lacune. »

Depuis trois ans, la SNAP fait alliance avec l'Union québécoise de conservation de la nature (UQCN), le Regroupement québécois des groupes écologistes et la section québécoise du Fonds mondial pour la nature (WWF), pour inciter le Québec à se doter non seulement d'une superficie globale d'aires protégées comparable à la moyenne des grands pays du monde — on est encore loin du compte —, mais aussi pour que les terres mises en réserve embrassent de grands écosystèmes.

La création de territoires protégés de plusieurs centaines ou de plusieurs milliers de kilomètres carrés



PHOTO Courtoisie de Roch Roy (Société des Amis des monts Groulx)
Assis sur le flanc d'un pic des monts Groulx, ce randonneur admire le paysage formé par les eaux du réservoir Manicouagan et, au loin, par la péninsule de l'île René-Levasseur qui sera exemptée d'exploitation forestière en vertu du nouveau statut d'« aire protégée » consenti par Québec, vendredi dernier.

est toutefois d'une complexité phénoménale puisqu'à l'exception du Grand-Nord québécois et des secteurs inaccessibles de la forêt boréale de la Basse-Côte-Nord, il n'existe à peu près plus un mètre

carré de terres publiques qui ne soit pas grevé d'un « claim » minier ou d'un permis d'exploitation forestière. « On a clairement l'impression que Québec est en train de nous dire que les aires protégées,

pour la Côte-Nord, c'est fini. Sur ce plan-là, nous ne sommes pas satisfaits, et nous craignons que le même processus se répète dans d'autres régions du Québec », a conclu M. Langlois.

Restez à 30 cm du bureau, même à 30 km du bureau.



Avec le service **MOTIVUS^{MC}** de Bell Mobilité, peu importe où vous êtes, vous avez un accès sans fil, facile et sécuritaire à votre ordinateur et à votre réseau, en temps réel. Vous pouvez même visionner plus de 50 types de documents, incluant les fichiers joints aux courriels. Bell Mobilité vous offre une large gamme d'applications sans fil: courrier électronique, accès à vos fichiers, connectivité, solutions par secteur d'activité. Tout cela au moyen des appareils et des téléphones cellulaires les plus évolués. De plus, notre réseau **1X** vous permet une connexion instantanée et sa vitesse de transmission est la plus rapide au Canada*. Ainsi, vous gardez toujours vos documents à portée de la main.

Pour obtenir plus d'information, faites le **1 866 222-9103**, visitez www.bell.ca/solutionsdata2 ou encore, passez à un magasin **Espace Bell** ou **Bell Mobilité**.

APPLICATIONS DE DONNÉES APPAREILS INTÉGRÉS RÉSEAU ÉVOLUÉ COUVERTURE NATIONALE



allez-y

Bell
Mobilité

3060049A

3060049B

*MOTIVUS est une marque de commerce de MOTIVUS Software Ltd. Service offert à l'intérieur de la zone couverte par le réseau de Bell Mobilité, là où la technologie le permet. Certaines conditions s'appliquent. *Vitesse de transmission maximale pouvant être atteinte; peut varier en fonction de l'emplacement, du type de transmission et de la technologie disponible.

LOTO QUÉBEC Résultats <small>TVA, le réseau des tirages</small>	
6/49 <small>1961-2002</small> 01 05 07 10 26 49 Complémentaire: (19)	Tirage du 2002-07-10
Onchee 4/9 03 12 19 28 31 41 Complémentaire: (49)	Tirage du 2002-07-10
PANCO Tirage du 2002-07-10 03 05 14 16 17 18 20 25 26 27 31 40 43 44 45 55 57 59 63 70	PANCO Special
Quotidienne Tirage du 2002-07-10 3 4 553 9773	Extra Tirage du 2002-07-10 NUMÉRO 491106
<small>Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.</small>	
Si vous avez un problème de jeu... MISE SUR TOI 1 866 505-JEUX	

La carpe asiatique menace les Grands Lacs

SOPHIE DOUCET

UNE LOURDE menace pèse sur des dizaines d'espèces de poissons peuplant les Grands Lacs. Pollution? Maladie contagieuse fulgurante? Non, risque d'invasion de la carpe asiatique, un énorme poisson qui peut peser plus de 40 livres.

Cette espèce exotique — qui n'a rien à voir avec la carpe « commune » ou « allemande » qui peuple déjà nos cours d'eau —, se reproduit à une vitesse folle et s'approprie sur son passage les aliments dont se nourrissent les autres poissons. Elle remonte actuellement le cours du fleuve Mississippi et pourrait venir bouleverser l'écosystème des Grands Lacs sous peu.

C'est du moins ce que craint la Commission mixte internationale (CMI), un orga-

nisme canado-américain dont la mission est de résoudre les différends pouvant survenir entre les deux pays en ce qui a trait à l'administration des Grands Lacs. Dans une lettre adressée aux gouvernements canadien et américain, la CMI lance aujourd'hui un cri d'alarme. « On leur demande de faire quelque chose pour prévenir l'invasion avant qu'il ne soit trop tard », dit le porte-parole, Fabien Lengellé. À sa connaissance, quelques spécimens de carpes asiatiques auraient déjà été aperçus récemment dans le lac Michigan.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, la carpe asiatique, originaire de Chine, aurait été introduite aux États-Unis par des pisciculteurs de l'Arkansas dans les années 1970. Elle aurait été très efficace pour nettoyer le fond de leurs étangs. Erreur humaine, inondation ou accident? Difficile à

dire. Chose certaine, avec le temps, les carpes asiatiques se sont malencontreusement retrouvées dans les cours d'eau américains, notamment dans le Mississippi, où elles ont pris la place d'espèces autochtones.

« Lorsqu'une espèce exotique est introduite dans un cours d'eau, il peut se passer trois choses, explique M. Lengellé. Elle peut mourir parce qu'elle ne résiste pas à la température ou à la nature (douce ou salée) de l'eau. Elle peut survivre un certain temps, mais rencontrer un prédateur qui va l'éliminer. Ou elle peut s'adapter parfaitement à son nouveau milieu, ne pas y rencontrer de prédateurs, s'y reproduire très vite et faire du tort aux autres poissons. »

La carpe asiatique fait vraisemblablement partie de cette dernière catégorie. Biologiste à la Société de la faune et des parcs du Québec,

Michel Letendre, qui n'avait pas entendu parler de l'invasion à venir, ne la juge pas impossible, ayant encore bien à l'esprit l'apparition dans le passé, dans nos eaux, du gobie à taches noires et des moules zébrées.

Ces espèces envahissantes causent de nombreux problèmes à la fois économiques et écologiques. « Les solutions choisies pour s'en débarrasser peuvent considérablement nuire à l'environnement », explique M. Lengellé. La Commission mixte internationale ne peut préciser quelles espèces de poissons seront directement menacées par l'introduction de la carpe asiatique dans les Grands Lacs. « Nous ignorons encore comment cette espèce va réagir en eau libre », dit son porte-parole.

La Commission mixte juge en tout cas la situation suffisamment inquiétante pour presser les gouvernements canadien et américain d'agir et d'explorer certaines solutions.

L'été avec Hyundai c'est Super!

ELANTRA GL



LOUEZ

à partir de

179\$*

par mois/48 mois

0\$

DÉPÔT DE SÉCURITÉ
TRANSPORT ET
PRÉPARATION INCLUS

NOUVEAU

FINANCEMENT
À L'ACHAT

0%

DISPONIBLE
JUSQU'À 48 MOIS

FINANCEMENT
À L'ACHAT

1,8%

DISPONIBLE
JUSQU'À 60 MOIS

PDSF 15 295\$

ACCENT GS



LOUEZ

à partir de

155\$**

par mois/60 mois

0\$

COMPTANT
DÉPÔT DE SÉCURITÉ
TRANSPORT ET
PRÉPARATION
INCLUS

NOUVEAU

FINANCEMENT
À L'ACHAT

0%

DISPONIBLE
JUSQU'À 36 MOIS

PDSF 12 395\$



GARANTIE 5 ANS

L'UNE DES MEILLEURES GARANTIES DE L'INDUSTRIE :

5 ANS / 100 000 km (éléments importants) ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES (3 ans / kilométrage illimité)

Incluant : livraison d'essence • changement de roue en cas de crevaison • déverrouillage • remorquage



HYUNDAI

UN ESSAI VOUS CONVAINCRA

LES PARTENAIRES HYUNDAI

FORCES ARMÉES

Le général Henault espère qu'Ottawa paiera

OTTAWA — Le chef d'état-major, le général Raymond Henault, espère que l'examen des Forces armées canadiennes, prévu pour cette année, lui dira ce que le gouvernement attend des militaires.

Et encore plus, il veut savoir ce qu'Ottawa est prêt à payer. Rien que pour suivre le peloton des puissances militaires, il faudra investir de l'argent, a souligné hier l'officier du plus haut gradé au pays.

Dans son premier rapport annuel, intitulé « À la croisée des chemins », M. Henault signale qu'il faut adapter la structure des Forces armées et prévoir l'achat de navires et d'avions. Tout cela en ne perdant pas de vue que la question du personnel doit recevoir le plus d'attention.

« Il nous faut faire les ajustements nécessaires » afin de disposer des « capacités de défense requises pour faire face non seulement aux menaces d'aujourd'hui, mais aussi à celles de l'avenir », a-t-il dit.

En entrevue, le général a souligné que l'organisation militaire doit être à la fois légère, agressive et très mobile. Concrètement et en priorité, il faut pouvoir déplacer des troupes rapidement au sol et disposer de navires pour le



Photo PC
Le chef d'état-major, le général Raymond Henault.

transport des troupes et du matériel.

Pour aller en Afghanistan, les Canadiens ont dû emprunter des avions américains, le pays étant dépourvu d'appareils cargo adéquats.

« Pour progresser, il faudra à mon avis de l'argent frais. Sans cela, nous devons réaffecter des

fonds à l'interne », prévient M. Henault.

« Sans la plateforme qui va nous donner la mobilité voulue, nous allons accuser un grave retard dans la capacité de participer à des opérations internationales.

« Défendre le Canada, ça ne se passe pas seulement chez nous. Il faut agir à la source du problème aussi. C'est ce que nous faisons en Bosnie, dans les Balkans et en Afghanistan », poursuit le chef d'état-major.

Avec un budget de 12 milliards en 2002, le niveau d'engagement des Forces armées canadiennes ne pourrait être maintenu à long terme. Le pays déploie maintenant quelque 4000 personnes à l'étranger incluant le bataillon qui s'apprête à rentrer d'Afghanistan, de l'infanterie et des hélicoptères dans les Balkans, des navires et des avions dans le golfe Persique.

Raymond Henault souhaite que cet examen, annoncé en décembre par l'ancien ministre de la Défense, Art Eggleton, donnera un aperçu de l'effort financier que serait prêt à consentir le gouvernement.

Idéalement, estime-t-il, l'exercice de révision révélerait « ce dont nous disposerons durant les cinq, 10 ou 15 prochaines années, ou au moins les cinq à 10 prochaines ».

Chrétien invité à partir même par des proches

Le premier ministre perdrait le vote de leadership au congrès de février

Presse Canadienne

TORONTO — Le noyau des proches conseillers de Jean Chrétien craint que celui-ci perde le vote de révision de la direction du Parti libéral, en février prochain, rapportait le *National Post*, hier.

Citant des dirigeants du parti, sans les identifier, le quotidien affirme que ceux-ci s'efforcent de persuader le premier ministre d'annoncer la date de son départ avant la tenue du congrès.

Ils calculent que M. Chrétien pourrait perdre le vote par 55 contre 45 voix et qu'il pourrait être forcé d'annoncer sa retraite dès l'automne.

« Il va perdre, assurément, a même déclaré un libéral haut placé, partisan de M. Chrétien, au *Post*. Il n'y a aucun doute là-dessus, c'est pourquoi il faut travailler cet automne pour s'assurer que la révision du leadership n'ait jamais lieu. »

Un autre conseiller haut placé du parti a dit au journal que d'émis- nents libéraux, qui ne sont pas alignés sur le camp Chrétien, ni sur celui de Paul Martin, tentent de convaincre le premier ministre

d'annoncer une date précise pour son départ. Cette date ne doit pas dépasser le mois de juin prochain, ce qui permettrait au parti d'annuler le vote de février et de tenir un congrès à la direction, a-t-il ajouté.

Dans le camp Chrétien, on admet qu'il y a des dissensions quant à la meilleure stratégie pour contrer l'équipe Martin, et une incapacité à mettre sur pied une organisation efficace au niveau des circonscriptions.

Certains vont jusqu'à dire que l'ex-ministre des Finances, écarté du cabinet à la suite de sa campagne non officielle à la direction du PLC, semble imbattable.

Les principaux lieutenants de M. Chrétien s'efforcent de lui bâtir une organisation, mais manquent de troupes pour vendre les adhésions au parti qui décideront du résultat du vote de février, ont aussi dit des sources interviewées par le *Post*.

M. Chrétien a besoin d'organisations locales dans la totalité des 301 comtés pour mener les campagnes de recrutement. M. Martin dispose d'une armée d'organisations à travers le pays, et est déjà très occupé à faire signer des cartes de membre et à faire campagne partout au pays, lors d'événements très courts.

EXERCICE DE TIR

Un fragment de balle blesse un soldat canadien

NALAH AYED
Presse Canadienne

KANDAHAR — Un soldat canadien était hier dans un état sable après avoir été atteint, mardi, par un éclat de balle perdue lors d'un exercice de tir.

Des membres du contingent canadien s'entraînaient, près de l'aéroport de Kandahar, au tir sur cibles avec des armes légères quand un fragment de projectile a atteint le soldat au cou.

Luc Charron, porte-parole des Forces armées, a indiqué hier que le blessé, qui était conscient, avait été évacué du champ de tir jusqu'au poste de secours américain, dans le bâtiment de l'aérogare. Le personnel médical a ensuite décidé de le transporter par avion à l'hôpital de la base de Bagram, près de Kaboul.

Une enquête a déjà été ouverte, a ajouté M. Charron, et la nouvelle de l'accident n'a été annoncée qu'hier pour que les Forces armées aient le temps de prévenir les proches du soldat blessé; ce dernier devrait survivre à ses blessures.

Plus de 800 Canadiens, basés à Kandahar, prennent part à la force multinationale lan-

cée contre Al-Qaeda, l'organisation terroriste d'Oussama ben Laden, et l'ancien régime taliban. L'incident survient quelques jours avant que les Canadiens ne quittent le théâtre des opérations, où ils jouent un rôle actif depuis un mois.

Depuis leur dernière mission importante, il y a une semaine, divers éléments du contingent vont régulièrement s'entraîner au tir de mortier, à la grenade, au missile et autre armement.

Le 18 avril dernier, un avion américain a largué par erreur une bombe, prenant pour des ennemis des Canadiens qui s'entraînaient au tir la nuit, tuant quatre d'entre eux. Les enquêteurs canadiens et américains ont conclu que le pilote du F-16 n'avait alors pas suivi les règles d'engagement.

Par ailleurs, un tireur embusqué a pris pour cible, hier, une patrouille américaine près de l'aéroport de Kandahar. Un Américain a été légèrement blessé quand une balle a ricoché sur son casque; c'est le deuxième incident du genre depuis que l'aviation américaine a bombardé par erreur, la semaine dernière, une noce afghane dans la province d'Uruzgan, faisant 25 morts dans une famille.

TEMPLE INTERNATIONAL DE LA RENOMMÉE DE L'HUMOUR LES IMMORTELS DE L'HUMOUR

Présentée en association avec



Woody Allen, Claude Blanchard, Carol Burnett, Yvon Deschamps, Clémence DesRochers, Steve Martin, Robert Gravel, Peter Sellers, Olivier Guimond, Bill Cosby, Jean Lapointe, Alan Arkin & Oliver Hardy, Lucille Ball, Doris Day, Guy Moreau, Guy Bedos, Jacques Normand, Julie Péty, John Cleese, Coluche, Jerry Lewis, Pierre Desloge, Max Linder, Jonathan Winters, Bob Roberts & Lou Costello, Steve Allen, Jack Benny, Lenny Bruce, Gilles Latulippe, Milton Berle, Grant Tinker, Bob Hope, George Carlin, Charles Trépo, Peter Dinklage, Johnny Carson, Claude Meunier, Sid Caesar, Jacques Tati, Raymond Devos, Les Cyniques, Jackie Gleason, Buster Keaton, Roberto Benigni, Rose Marie, The Marx Brothers, Richard Pryor, Denise DiNoia, Don Rickles, Red Skelton, Dominique Michel, Roseanne Barr, The Three Stooges, John Candy, Charlie Chaplin, The Royal Canadian Air Farce...

Découvrez les meilleurs moments des 150* humoristes les plus importants du siècle dernier présentés sur 7 écrans d'époque...

Les projections sont présentées en boucle tous les jours de 12 h à 21 h en semaine et de 10 h à 21 h les fins de semaine du 11 au 21 juillet

À partir du 22 juillet:
mardi et mercredi de 12 h à 21 h
jeudi et vendredi de 12 h à 17 h
samedi et dimanche de 10 h à 17 h



MUSEE
JUSTE POUR RIRE
2111, boulevard Saint Laurent
Billetterie du Musée : (514) 845-5105

*Sélection établie par un jury spécialisé en provenance du Québec, du Canada, de la France, de la Suisse, de la Belgique, des États-Unis, de l'Angleterre et de l'Italie.

Jean-Pierre Côté est décédé à l'âge de 76 ans

Presse Canadienne

QUÉBEC — L'honorable Jean-Pierre Côté, lieutenant-gouverneur du Québec de 1978 à 1984, est décédé à l'âge de 76 ans.

Dans un communiqué, le lieutenant-gouverneur actuel du Québec, l'honorable Lise Thibault, rend hommage à son prédécesseur « pour ce qu'il a accompli durant son mandat, de même que pour tous les services rendus aux Canadiens dans l'exercice de ses responsabilités ministérielles ».

Né à Montréal, le 9 janvier 1926, fils d'Émile Côté et de Cécilia Roy, Jean-Pierre Côté était l'époux de Germaine Tremblay depuis 1948. Il a étudié au collège de Longueuil et à l'École technique de Montréal en denturologie où il reçut la médaille d'or du Mérite 1951.

Président de la commission scolaire de Longueuil de 1961 à 1963, il devint député libéral de Longueuil à la Chambre des communes en 1963. Il fut réélu en 1965 et 1968 et devint ministre des Postes dans le cabinet de Lester B. Pearson du 18 décembre 1965 au 5 juillet 1968. Il fut ensuite ministre du Revenu national dans le cabinet Trudeau, puis ministre sans portefeuille dans le même cabinet avant de revenir au ministère des Postes, le 11 juin 1971.

Jean-Pierre Côté ne se représenta pas à l'élection de 1972 et fut nommé sénateur et, finalement, lieutenant-gouverneur de la province de Québec du 27 avril 1978 au 28 mars 1984.

M. Côté laisse dans le deuil son épouse Germaine et ses huit enfants, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Vente

Duvets de 59\$

Canard blanc le plus rentable	Simple	59\$	44 on
	Double	79\$	56
	Queen	89\$	64
	King	99\$	72

Duvet de canard blanc quatre saisons garantie de 15 ans	Simple	119\$	23 on
	Double	149\$	29
	Queen	159\$	40
	King	179\$	40

Duvet d'oie poids estival garantie de 15 ans	Simple	99\$	18 on
	Double	129\$	23
	Queen	139\$	26
	King	169\$	30

Duvet d'oie quatre saisons pour chambre "chauffée" garantie de 15 ans	Simple	149\$	20 on
	Double	209\$	26
	Queen	239\$	30
	King	259\$	34

Duvet d'oie trois saisons pour chambre "fraîche" garantie de 15 ans	Simple	189\$	20 on
	Double	229\$	26
	Queen	239\$	30
	King	259\$	34

"Ultra" pour chambre "froid" garantie de 15 ans	Simple	219\$	20 on
	Double	259\$	26
	Queen	299\$	30
	King	345\$	34

Housses Lingerie Lits-de-plumes Oreillers

Recommandé par Le consommateur Averti Montréal

Futons 105\$
Plusieurs modèles
Futons à partir de 105\$
Bases à partir de 89\$
Housses de futon à partir de 39\$

ungava duvet

10 av. des Pins, ouest, 287-9276
mar - ven 11 - 18 sam 11 - 17 dim, lun fermé

Québec

Canadian Heritage Patrimoine canadien

La Presse

CKM 107.5 FM

CKOI 94.9 FM

| ONU |

Le Canada s'oppose aux États-Unis relativement à la CPI et aux Casques bleus

JOONEED KHAN

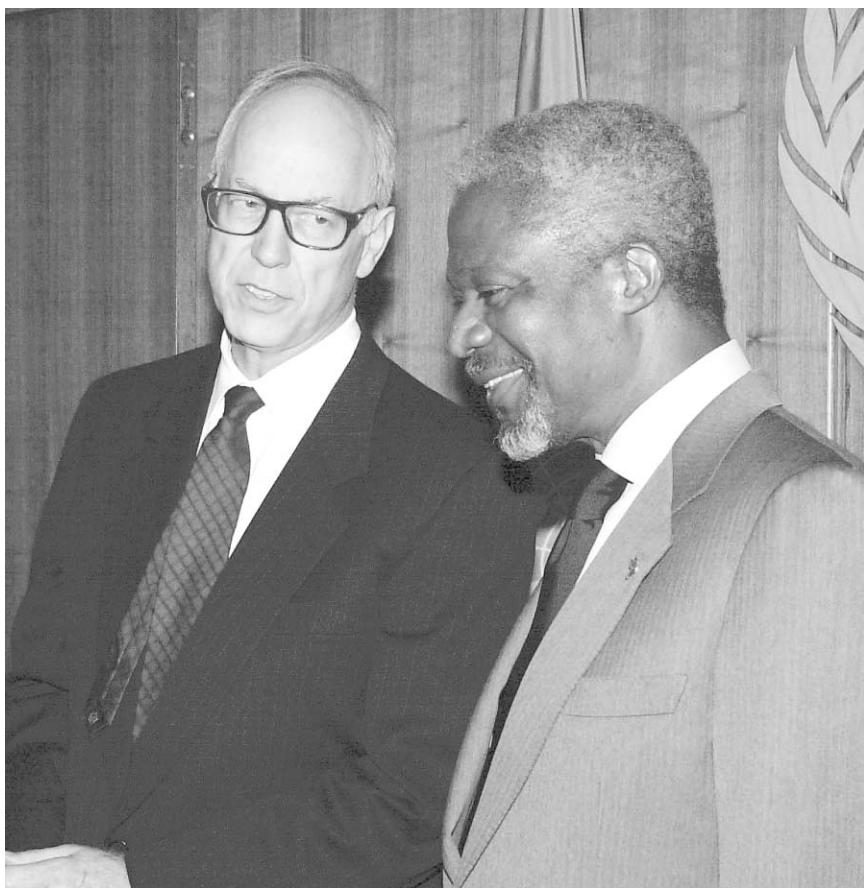
LE CANADA A ouvert hier au Conseil de sécurité de l'ONU un débat public d'un jour, organisé à sa demande, en exhortant fermement les pays membres à rejeter le lien que les États-Unis veulent établir entre la nouvelle Cour pénale internationale (CPI) et les missions de paix des Casques bleus dans le monde.

« La question n'est pas de choisir entre le maintien de la paix et la CPI », a affirmé l'ambassadeur Paul Heinbecker. « Des options permettent de résoudre ce (faux — et dangereux) dilemme tout « en poursuivant les opérations de maintien de la paix de l'ONU », et tout en préservant « l'intégrité » du droit international et du Traité de Rome fondant la CPI, a-t-il estimé.

Le président George W. Bush a abrogé, début mai, la signature de son prédécesseur Bill Clinton au bas du Traité de Rome — bien que Clinton n'ait pas soumis le statut à la ratification du Sénat.

Disant craindre que ses soldats et diplomates servant sous la bannière de l'ONU à l'étranger ne fassent l'objet de « poursuites dictées par des motifs politiques » devant la CPI pour « génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre », Washington veut que le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution qui exempte tous les Casques bleus de toute poursuite devant la CPI.

Faute de quoi il menace de mettre son veto à toute extension des missions de maintien de la paix de l'ONU dans le monde — ce qu'il a fait dès le 30 juin en refusant de renouveler pour les six mois routiniers le mandat de la MINUBH en Bosnie. Le conseil a alors voté une extension technique de trois jours, prolongée la semaine dernière jusqu'au lundi 15 juillet.



L'ambassadeur canadien Paul Heinbecker (à gauche) et le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan.

« Le débat public a pris fin après 35 interventions, dont celle du Canada n'était pas la plus dure, mais les consultations à huis clos vont se poursuivre au moins jusqu'à lundi, et j'espère qu'un compromis émergera », a dit l'ambassadeur Heinbecker à *La Presse* lors d'un entretien téléphonique, hier soir. « Vous auriez dû entendre l'intervention de la Jordanie, bien plus radicale. Seule l'Inde, semble-t-il, a abondé dans le sens des États-Unis. »

Heinbecker a mis les formes :

« Nous sommes respectueusement en désaccord avec les États-Unis » et « nous respectons leur décision (souveraine) de ne pas ratifier le Statut de Rome ».

Mais, a-t-il martelé, « tout le monde est égal et responsable devant la loi », y compris les Casques bleus, et le Conseil de sécurité « n'est pas habilité à réviser les traités », c'est « un principe fondamental du droit international ».

Et comme « le maintien de la paix est essentiel à la sécurité inter-

naionale », les États-Unis, qui n'ont que 704 Casques bleus sur un total de 45 159 déployés présentement dans le monde, « ils pourraient simplement retirer leurs forces ». « Ce ne serait pas sans conséquences importantes pour ces missions, (mais) il serait possible de faire des ajustements », a-t-il dit.

Heinbecker a souligné qu'en vertu du Traité de Rome, la CPI, qui pourra juger des individus pour crimes de guerre commis n'importe où au monde, ne peut intervenir si l'État d'origine des accusés mène sa propre enquête et tient lui-même le procès. « Personne ne peut croire que le gouvernement américain et son système juridique fermeraient les yeux en cas d'accusations de crimes aussi graves », a-t-il affirmé.

En outre, a-t-il dit, les États-Unis pourraient négocier des accords bilatéraux avec les pays bénéficiant de son assistance militaire, comme c'est le cas présentement au Philippines et en Colombie, pour exempter ses soldats de tout procès éventuel.

Mais, a-t-il rappelé, « j'ai envoyé une lettre à tous les membres du Conseil de sécurité les exhortant de ne pas approuver une immunité générale pour les crimes les plus graves ». « Nous avons sûrement tiré des leçons de ce (20^e) siècle qui fut le plus sanglant d'entre tous : il faut mettre fin à l'impunité et poursuivre les auteurs de crimes graves », a-t-il affirmé.

Interrogé pour savoir si le Canada ne risquait pas de « payer un prix politique » pour son tranchant désaccord avec les États-Unis, l'ambassadeur Heinbecker a répondu : « Nous avons déjà des désaccords, sur le bois d'oeuvre, sur l'agriculture, mais nos relations bilatérales sont assez amples et assez profondes pour encaisser de tels chocs. »



Evo Morales

Evo Morales, premier Indien à briguer la présidence de la Bolivie

d'après AFP

LA PAZ — Pour la première fois dans l'histoire de la Bolivie, un candidat indien, Evo Morales, défenseur des « cocaleros », producteurs de coca (la matière première de la cocaïne), et des revendications ethniques, va disputer devant le Congrès la présidence du pays à un représentant de l'oligarchie d'origine espagnole, Gonzalo Sanchez de Lozada.

Ce dernier a été crédité de 22,46 % des suffrages contre 20,94 % à Morales. Comme aucun des candidats n'a franchi la barre des 50 % au premier tour au suffrage direct pour être élu d'emblée, il appartient au Congrès de choisir entre les deux premiers.

Ses chances de l'emporter semblent minces, selon les analystes, une alliance pour lui faire barrage s'articule autour des deux partis traditionnels, le Mouvement révolutionnaire national (libéral), de Gonzalo Sanchez de Lozada, ex-président (1993-97), et le Mouvement de la gauche révolutionnaire (social-démocrate) de son rival historique, l'ex-président (1989-93) Jaime Paz Zamora.

Bête noire des États-Unis en raison de ses positions contre la politique d'éradication, en vigueur depuis quatre ans, des plantations de cocaïers illicites, Morales constitue la grande surprise du scrutin qui s'est déroulé le 30 juin dernier. Son succès est la conséquence de l'irruption d'un vote ethnique.

Il bouleverse la donne politique en Bolivie, où trois partis (conservateur, libéral et social-démocrate) se partageaient alternativement le pouvoir depuis le rétablissement de la démocratie il y a 20 ans.

Fils d'un couple aymara-quechua, les deux principaux groupes ethniques qui formèrent l'empire Inca, Morales, 42 ans, au physique typique de l'Altiplano andin, fait partie des immigrés de l'intérieur, poussés à l'exode après la privatisation et la fermeture de nombreuses mines en 1985.

Avec des milliers d'autres chômeurs, il prendra la route du Chaparé (600 km à l'est de La Paz) où la culture illicite de la coca était en pleine expansion et constituait pour eux une planche de survie. Tour à tour musicien de village, puis joueur de football dans de petits clubs, et célibataire endurci, il entrera en politique par le truchement du syndicalisme agricole.

Il sera élu pour la première fois à l'assemblée nationale en 1997, recueillant 70 % des suffrages exprimés dans sa circonscription du Chaparé, ce qui faisait de lui le député ayant obtenu le plus fort pourcentage de votes. Il continuera à diriger la lutte contre l'éradication de la coca et organisera ces deux dernières années quatre jacqueries qui ont fait une dizaine de morts, ce qui lui vaudra d'être exclu de la Chambre des députés.

Le succès d'un autre parti ethnique qui a obtenu 6 %, celui du dirigeant syndical paysan de l'Altiplano, Felipe Quispe, dit Malku (le condor ou le chef en quechua), conforte le poids électoral autonome des communautés autochtones.

Le chamboulement du paysage politique est en outre amplifié par l'émergence d'un courant populiste de droite représenté par le parti Nouvelle Force républicaine, dont le candidat, Manfred Reyes Villa, ex-capitaine de l'armée, grand favori des sondages, est arrivé troisième avec 20,91 %.

MOBILART
Meubles & décor

Grand Solde
en cours
RABAIS
JUSQU'À
50%



"Sofa en cuir encadré en bois sculpté"

Mobiliers et décoration haut de gamme

5805 Transcanadienne,
Ville St. Laurent
(Rond point côte-de-Liesse et Transcanadienne)
(514) 748-9500

Lun. - vend.: 9h à 18h
sam.: 10h à 17h; dim.: 12h à 17h

6529 boul. Décarie
Montréal
(Coin Plamondon)
(514) 344-1400

Lun. - ven.: 9h à 18h
Sam.: 10h à 17h; dim.: fermé

cyberpresse.ca / chroniqueurs

cyberpresse.ca

Un tandem puissant

Deux forces parallèles, un tandem puissant, l'ail et l'oignon produisent dans l'ail sulfo-génik 30 composés soufrés incluant 4 000 mcg d'alicine par comprimé.

Chaque comprimé entéro-soluble libère une dose standardisée de 4 000 mcg d'alicine, produit soufré par excellence, dans votre tube digestif — là où vous le voulez... et non pas dans l'estomac... ce sont tous les bienfaits de l'alicine, sans l'odeur, meilleur que l'ail frais.

L'ail sulfo-génik... l'ail sur-actif.

Un produit

Bio Actif

Montréal : (514) 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Estrie : (819) 823-3322

20 à 40% de rabais

sur collections sélectionnées
Homecrest, Brown Jordan et Woodard
(du 3 au 20 juillet)

SO
LD
E



Jardin
de **VILLE**
mobiliers d'extérieur

Montréal : 8128, boul. Décarie
Tél. : (514) 342-8128

Blainville : 771, boul. Labelle
Tél. : (450) 435-6046

Fermé le dimanche

L'occasion fait le bonheur.
L'émotion en boîte.

Une exclusivité Birks, pendentif en or 18 carats serti d'un diamant canadien, à compter de 2 900 \$.



BIRKS

DIAMANTS. depuis 1879



1240, Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire
Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno
1 800 682 2622 www.birks.com

Votre
vision centrale
s'embrouille?

La dégénérescence maculaire est la principale cause de cécité au pays. Si vous percevez le moindre changement dans votre vision, vous devriez consulter votre professionnel de la vue.

INCA
L'Institut
national
canadien
pour les aveugles

1 866 VOS-YEUX (1 866 867-9389)
www.degenerescencemaculaire.ca

Pakistan: Musharraf convoque des élections le 10 octobre

d'après AFP et AP

ISLAMABAD — Le général-président Pervez Musharraf, a annoncé hier que des élections législatives et sénatoriales auront lieu le 10 octobre au Pakistan, le premier scrutin parlementaire depuis son coup d'État en octobre 1999.

La tenue de ce scrutin avait été exigée par la Cour suprême, qui lui avait ordonné de rétablir un régime démocratique au plus tard trois ans après son coup d'État, soit en octobre 2002.

Le 10 octobre 2002 tombe deux jours avant la fin de l'ultimatum fixé par la Cour suprême.

« Le président et chef de l'exécutif est heureux d'annoncer que les élections générales pour l'Assemblée nationale, les (quatre) Assemblées provinciales et le Sénat auront lieu le 10 octobre », a annoncé un communiqué publié par le général Musharraf.

L'annonce des législatives « n'est pas une surprise pour nous », a déclaré Syed Zafar Ali Shah, porte-parole de la Ligue musulmane du Pakistan (PML), de l'ancien premier ministre Nawaz Sharif. Le général « était obligé de donner cette date », a-t-il ajouté.

Le PML est l'un des deux principaux partis d'opposition au régime militaire, l'autre étant le PPP (Parti

du peuple pakistanais) de l'ancien premier ministre Benazir Bhutto. Tous deux sont en exil et, le week-end dernier, Musharraf les a exclus de la vie politique, par décret, pour plusieurs années.

Un tribunal anticorruption de Rawalpindi a condamné mardi Mme Bhutto à trois ans « d'emprisonnement rigoureux » dans une affaire de corruption impliquant son mari, Asif Zardari, lui-même en prison sans procès depuis des années. Le tribunal a aussi ordonné la confiscation des biens de Mme Bhutto.

Le PPP a dénoncé hier cette nouvelle condamnation, affirmant qu'elle faisait partie d'un jeu politique du général Musharraf destiné à maintenir Mme Bhutto à l'écart des législatives.

Farhatullah Babar, porte-parole du PPP, a expliqué que Mme Bhutto a été reconnue coupable en vertu d'une loi promulguée par le régime militaire après le coup d'État du général Musharraf, qui interdit aux accusés absents d'être représentés par leur avocat.

« Le fond de l'affaire dans laquelle elle a été accusée n'a pas encore été examiné », a-t-il souligné.

Le régime militaire a aussi proposé de réviser la Constitution en renforçant les pouvoirs du chef de l'État, qui pourra renvoyer le pre-

mier ministre et dissoudre l'Assemblée nationale. Si cette révision est menée à bien, le premier ministre sera cantonné dans un rôle de gestionnaire, affirment des analystes politiques.

Le général Musharraf a en outre annoncé hier, lors d'une réunion du gouvernement, qu'il publierait une deuxième série de propositions pour amender la Constitution.

Musharraf, qui s'est fait plébisciter pour cinq ans chef de l'État lors d'un référendum entaché et largement boycotté en avril, a déjà annoncé son intention de rester à la tête du Pakistan quel que soit le résultat des élections législatives.

Le PML et le PPP ont demandé dès hier la levée de l'interdiction des rassemblements politiques, en vigueur depuis le coup d'État, pour pouvoir faire campagne librement.

« Qu'est-ce que cela signifie que d'appeler à des élections si les gens ne peuvent pas avoir des activités politiques ? Si les partis ne sont pas libres de délivrer leurs messages, c'est une parodie d'élections », a déclaré le PML.

Quant au PPP, il a annoncé qu'il « défierait » l'interdiction du général Musharraf et « poursuivrait ses activités politiques ». Les partis sont autorisés mais Musharraf a interdit les meetings publics au lendemain de son coup d'État.

Fin du procès des présumés assassins de Daniel Pearl

d'après AFP et AP

HYDERABAD, Pakista — Le procès à huis clos des quatre ravisseurs et assassins du journaliste américain Daniel Pearl s'est terminé hier à Hyderabad, ville du sud-est du Pakistan, et le juge Ali Ashraf Shah devrait rendre son verdict lundi prochain.

Le procureur, Raja Qureshi, a requis la peine de mort contre tous les accusés, dont Sheikh Omar, le commanditaire présumé du rapt, et les trois hommes jugés à ses côtés pour avoir diffusé des courriers électroniques, certains accompagnés de photos, qui revendiquaient l'enlèvement et menaçaient Daniel Pearl de mort.

Pearl, juif américain, correspondant en Asie du Sud du quotidien américain des affaires *Wall Street Journal*, avait été enlevé le 23 janvier à Karachi, où il enquêtait dans les milieux fondamentalistes islamistes pouvant être liés au réseau Al-Qaeda d'Oussama ben Laden. Sa mort avait été annoncée le 22 février dans une cassette vidéo envoyée au consulat américain de la ville, qui montrait des images de l'assassinat.

Un corps qui semble être celui de

Pearl a été retrouvé en mai près de Karachi, mais les résultats des analyses d'ADN nécessaires pour confirmer l'identité de ce corps ne sont pas encore connus.

Les quatre accusés, Sheikh Omar, de son vrai nom Ahmed Saeed Omar Sheikh, ainsi que les trois auteurs présumés des courriels, Sheikh Adil, Salman Saquib et Fahad Naseem, ont nié avoir enlevé et assassiné Pearl.

Le procureur Qureshi a néanmoins expliqué qu'il avait requis la peine de mort parce que « les composantes de la conspiration, de l'enlèvement et leur implication dans la destruction de preuves et dans le meurtre ont été établies ».

Le procès de cette affaire ultrasensible avait commencé le 22 avril, sous haute sécurité, derrière les murs de la prison de Karachi, sur fond de menaces et de pressions, entrecoupé d'incidents de procédure. Trois magistrats l'ont présidé tour à tour, et le procès avait été transféré pour raisons de sécurité le 30 avril à la prison de Hyderabad, à 160 km au nord-est de la ville portuaire.

Sept autres suspects sont encore en fuite dans cette affaire.

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur

MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint

PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

La diète joyeuse



MAURICE JANNARD

maurice.jannard@lapresse.ca

Le régime de pensions des employés d'Enron ne vaut plus rien, 17 000 personnes ont perdu leur emploi chez WorldCom et les bilans financiers sont frotés. Il y a des évidences : le régime capitaliste est en crise.

Le remède ? Faire passer de cinq à dix ans le nombre d'années en prison pour les tricheurs. Puis, une nouvelle commission nationale sur les fraudes est créée. À l'époque de la prohibition, un jeune policier du nom d'Elliott Ness a traqué les criminels de l'alcool. Qui deviendra le grand héros de la police de la finance ?

Le président George W. Bush a réussi à frapper l'imagination populaire avec ses nouvelles peines d'emprisonnement, mais il a manqué véritablement une grande occasion pour amorcer une refonte en profondeur du monde des entreprises. Le régime financier avait besoin d'une cure d'amaigrissement sérieuse. Au lieu de cela, le représentant de la plus grande puissance industrielle se contente d'une diète joyeuse.

Car, aujourd'hui même, est-ce que le public peut avoir confiance dans les bilans financiers qui continuent d'être publiés jour après jour ? Que vaut ce matin une recommandation d'achat de la compagnie Molson ou Inco ?

La formule de rémunération des dirigeants d'entreprise n'est pas changée, les pratiques comptables s'appliquent de la même façon et les analystes des maisons de courtage font leur boulot comme avant.

Le seul geste concret depuis le début de la crise est venu de la Commission des valeurs mobilières américaine (SEC) : les présidents des 950 plus grandes entreprises devront certifier personnellement l'exactitude des rapports financiers.

Pendant ce temps au Canada, les pouvoirs publics restent silencieux et les gens d'affaires font les

« boys-scouts ». Qui prendra le leadership d'une réforme au Canada ?

Elle ne viendra sûrement pas de Québec où il a fallu des années après l'Ontario pour obliger une compagnie cotée en Bourse à divulguer le salaire de ses dirigeants. À Ottawa, le nouveau ministre des Finances John Manley s'est contenté de vœux pieux jusqu'ici : il s'en remet surtout à la bonne volonté des entreprises pour redonner confiance aux marchés.

Les correctifs sont connus et clairs. Au risque de se répéter, voici ceux qui sont les plus souvent mentionnés :

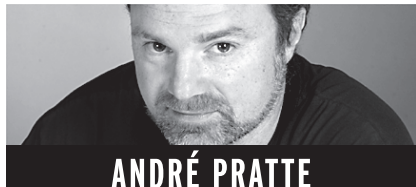
Le conseil d'administration doit être indépendant de la direction de l'entreprise ; la firme de vérification des livres comptables ne doit pas obtenir de contrats de consultation dans d'autres secteurs de la compagnie ; le régime des options (stock-options, comme disent les Français) doit être mieux surveillé par les actionnaires, et les analystes financiers qui font des recommandations sur les entreprises doivent être soumis à un plus grand contrôle.

Les règles financières canadiennes s'inspirent du monde anglo-saxon. Il est bon de savoir que la ministre du Commerce et de l'Industrie de Grande-Bretagne vient de prendre certaines initiatives : les vérificateurs seront choisis à l'avenir par un comité venant du conseil d'administration et non plus par les dirigeants de l'entreprise ; en outre, après cinq ans, la firme comptable choisie sera remplacée par une autre.

Aux États-Unis, la société Merrill Lynch s'est mise d'accord avec les autorités new-yorkaises afin que les analystes financiers qui couvrent une entreprise ne possèdent plus d'actions de celle-ci.

Le Canada et le Québec devraient appliquer immédiatement ce type de réforme. Certaines solutions ne peuvent être adoptées du jour au lendemain. Mais, le régime de la libre entreprise fait face à une crise de crédibilité sans précédent depuis la Grande Dépression. Les changements devront se faire rapidement, bien avant que les fraudeurs soient condamnés et enfilent leur habit de prisonnier.

Veux-tu un 8?



ANDRÉ PRATTE

apratte@lapresse.ca

Dans la publicité télévisée de Honda, un automobiliste narque un garagiste qui est en train de changer les chiffres sur l'enseigne indiquant le prix de l'essence. « Veux-tu un 8 ? » lance l'heureux propriétaire d'une voiture économe.

Rarissimes sont les automobilistes qui ont réagi avec une telle sérénité cette semaine, alors que le prix de l'essence a bondi de 7 cents en une journée. Encore une fois, tout le monde a ragé contre les multinationales : « On sait bien, juste avant les vacances de la construction ! »

L'hypersensibilité des automobilistes à l'égard des prix de l'essence est irrésistible. Bien sûr, les multinationales font beaucoup d'argent. Bien sûr, leur position domi-

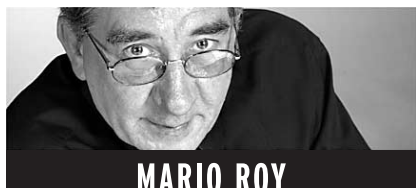
nante sur le marché leur permet de contrôler le prix de vente.

Mais ce qui leur permet ce contrôle, surtout, c'est l'attitude des automobilistes eux-mêmes. Si le coût de l'essence était un élément aussi important dans notre budget que ce que nous prétendons, nous achèterions moins de 4x4 (coût annuel en essence d'un Ford Explorer : 1800 \$) et davantage de petites voitures (coût annuel d'une Civic : 900 \$). Une augmentation de 7 cents la litre signifierait une hausse de nos dépenses d'à peine 90 \$ par année, plutôt que de 190 \$.

Le consommateur aime bien se voir comme victime des multinationales du pétrole. Or, il est aussi victime de ses propres choix.

Les automobilistes s'emportent lorsque les prix de l'essence augmentent, mais ne le remarquent pas quand ils baissent. En raison de la guerre de prix qui sévit dans la région de Montréal, le prix de l'essence avant taxe y était depuis quelques semaines parmi les plus bas au Canada. A-t-on entendu les consommateurs applaudir ?

L'OUA est morte, vive l'UA!



MARIO ROY

mroy@lapresse.ca

Une nouvelle Union africaine est née, mardi, reléguant aux manuels d'histoire l'ancienne Organisation de l'unité africaine (OUA), vieille de 39 ans, mieux connue sous le sobriquet de Club des dictateurs...

Réforme cosmétique ou véritable virage vers le progrès ?

L'avenir le dira, bien sûr. Mais il aurait été nettement préférable que, pour illustrer cet éventuel cheminement vers la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, l'Union présente aux photographes, lors de son assemblée de fondation, une autre tête que celle du potentat libyen, Muammar al-Kadhafi !

Mais bon.

Si les expressions d'intention peuvent être prises avec un minimum de sérieux, on peut risquer

un (très) prudent optimisme. Les orientations données à la nouvelle Union diffèrent certainement de façon radicale de celles épousées par l'OUA qui, ignorant superbement les exactions autochtones, se consacra pour une bonne part à brûler les lambeaux de l'impérialisme européen subsistant en Afrique. Or, calquée sur le modèle de l'Union... européenne, l'entité supranationale toute neuve avalise par exemple le principe d'ingérence, incarné par une force autonome de maintien de la paix — à bâtir — susceptible d'intervenir chez ses membres délictueux.

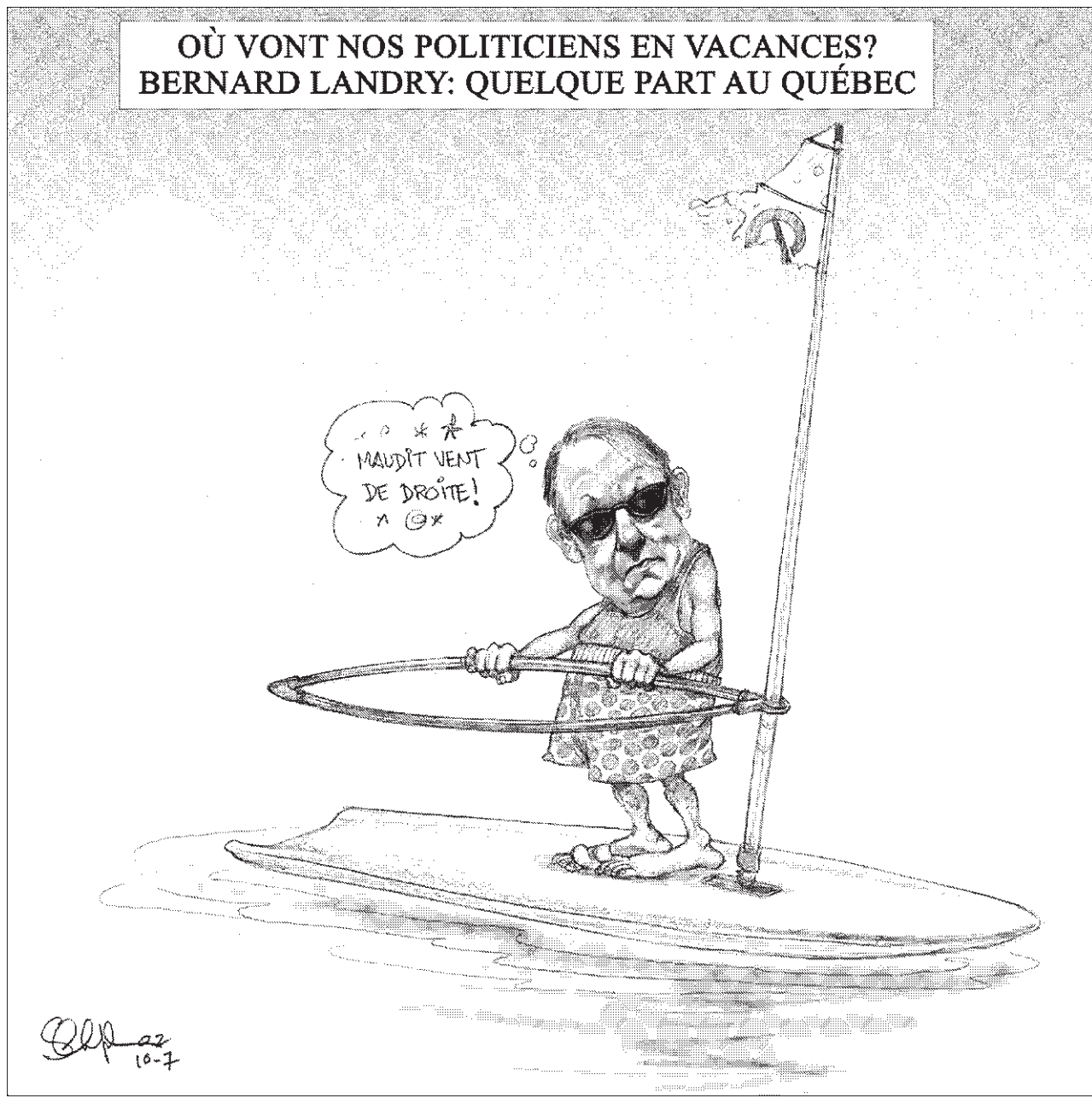
En pratique, l'Union africaine ne tardera pas à être jugée sur ses actes.

Elle aura en effet pour tâche de plus ou moins administrer le NEPAD, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. En particulier, à évaluer les progrès de ses États membres.

Certes, il n'y a pas beaucoup de parieurs pour risquer gros sur le succès de ce processus d'autocritique.

Mais, pour l'instant, y a-t-il autre chose en vue ?

OÙ VONT NOS POLITICIENS EN VACANCES? BERNARD LANDRY: QUELQUE PART AU QUÉBEC



serge.chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Jugement hâtif, jugement fautif

DANS SON éditorial du 9 juillet dernier intitulé « Bleu pathétique », André Pratte fait une critique très acerbe de la situation du Parti progressiste-conservateur au pays. Après avoir littéralement décapité la candidature de Howard Grafey dans une éventuelle course à la succession, il s'en prend de façon virulente à Joe Clark en le gratifiant de la réputation de « perdant » et en affirmant que son parti a sombré dans l'insignifiance.



Joe Clark

De toute évidence, M. Pratte ne s'est pas penché bien longtemps sur l'oeuvre politique de M. Clark pour la réduire ainsi. Rappelons simplement qu'il fut le plus jeune premier ministre de l'histoire du pays, que son gouvernement a été défait par les libéraux et les néo-démocrates à cause de son plan budgétaire jugé trop révolutionnaire pour l'époque, qu'il a accepté de mettre son leadership en jeu en 1983 malgré l'appui largement majoritaire de la base militante dont il disposait (M. Chrétien en ferait-il autant ?) et finalement, qu'il a enseigné à l'Université de la Californie et travaillé pour le compte des Nations unies à Chypre avant de faire un retour en politique fédérale. Alors, d'entendre un journaliste vilipender de la sorte un homme de cette stature, c'est totalement inacceptable. C'est d'autant plus inacceptable de lire qu'un parti politique tombe dans l'insignifiance à cause d'une candidature qui, pour la majorité d'entre nous, semble farfelue. (...)

Quoi qu'il advienne, le Parti conservateur du Canada est là pour rester... C'est de cela dont « la santé de la démocratie canadienne dépend » !

CHARLES MILLIARD
Vice-président de la Fédération des jeunes progressistes-conservateurs du Canada

Les vieux partis...

Monsieur Pratte,

JE SUIS PRÊT à soutenir la candidature de mon grand-père à la barre du parti progressiste-conservateur du Canada. Il a 85 ans, commence un peu à perdre la mémoire et possède une rutilante marchette chromée, ce qui ne l'empêche pas de jouer à la pétanque deux soirs par semaine. Il est également capable de lire son programme d'une traite sans dentier. Alors là ! Alors là ! Et quel programme ! Les Bérés blancs en seraient jaloux ! D'ailleurs, je me demande s'il ne confond pas crédiste et progressiste. Mais comme il le dit lui-même : « Ben tsé ! Han ? Les politiciens ? En tout cas j'ai pour mon dire que, tsé, ouin, c'est kekchose ça là, là, han ? » (...)

PATRICE SAUCIER
Saint-Laurent

« Ça me rassure »

M. FEHMI DAMERJI, votre lettre du mercredi 10 juillet m'a fait un peu de bien. Vous avez, tout comme moi, été bouleversé par l'article paru dimanche concernant le viol collectif de Mukhtiar Mai. Personnellement, ça m'a touché à un point tel que je n'ai pu terminer la lecture du journal ; un bien triste dimanche. Ainsi, vous m'avez fait du bien car vous dénoncez ces actes barbares commis, semble-t-il, au nom des lois islamiques. Au Québec, nous sommes bien ignorants des lois qui régissent la Charia (la loi islamique) mais ça me rassure de savoir que les musulmans d'ici sont indignés par de telles pratiques tribales. J'ose croire que le soulèvement des communautés musulmanes aurait un poids significatif envers la communauté internationale. Ouvrons-nous donc les yeux et dénonçons ces meurtriers et tortionnaires, et ce quelle que soit notre nationalité et notre pratique religieuse. N'aurions-nous pas le droit de vivre dans un monde civilisé et respectueux des êtres qui le composent ?

MARILYSE VIENS
Boucherville

Réponse dérisoire du G8

MALGRÉ la volonté de Jean Chrétien et de son équipe, la déception est grande. Le « plan d'action » proposé à l'Afrique ne contient ni plan ni action. Il ne propose pas, en dehors de l'allègement de la dette, d'engagements financiers fermes accompagnés d'un calendrier et d'objectifs précis pour aboutir à des résultats concrets. Il n'est même pas clairement établi que la moitié des 12 milliards alloués par les pays du G8 à l'aide au développement d'ici 2006 seront destinés à l'Afrique, alors que cela semblait être une cause entendue. S'il s'agissait d'inaugurer un nouveau partenariat, c'est donc raté : les pays du G8 soumettent une nouvelle fois les Africains à de strictes conditions sans en envisager aucune pour eux-mêmes. En outre, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), que vient appuyer le plan d'action du G8 mais sur lequel la société civile africaine n'a pas été consultée, prolonge le programme néolibéral qui, depuis 20 ans, n'a apparemment eu d'autre effet que d'aggraver les problèmes que les plus pauvres ont payé au prix fort. Par ailleurs, les pays du G8 semblent se diriger vers davantage d'aide bilatérale, ce qui, à la différence de l'aide multilatérale, permet d'imposer davantage de conditions et de conserver la mainmise sur l'usage des fonds. (...)

Cruelle ironie : au moment même où le G8 dévoilait sa pieuse déclaration d'intentions, l'ONU publiait de nouvelles données sur les ravages du sida en Afrique, qui touchent tous les segments de l'économie et de la société : croissance rapide du nombre d'orphelins, baisse de la productivité agricole, manque de professeurs, baisse des effectifs de police, etc. Le plan d'action pour l'Afrique du G8 apparaît donc bien dérisoire au regard de ce début de catastrophe. (...)

BORIS JACOUTY
Ottawa

Urgences : des solutions durables

LA PÉNURIE de médecins dans les urgences est régulièrement montrée du doigt sur la place publique. De toute évidence, les solutions proposées à ce jour n'ont pas produit les fruits escomptés. Il est temps d'arriver avec de nouvelles idées, et l'Association médicale du Québec (AMQ) estime que sa collaboration pourrait soutenir le comité mandaté pour trouver, avec les médecins, des solutions efficaces. La perspective d'une loi spéciale pour contraindre les médecins à travailler n'est pas réjouissante. L'AMQ estime qu'il est essentiel d'apporter plus de souplesse dans l'organisation des services. Le gouvernement doit éviter de mettre tous ses oeufs dans le même panier en investissant uniquement dans les urgences. Parmi les pistes à explorer qui auraient une incidence positive sur les soins donnés à la population, il faudrait mettre à profit dès maintenant les polycliniques et les centres ambulatoires privés ou publics. Toutefois, pour que la population se rende dans ces établissements en toute confiance au lieu de se précipiter systématiquement aux urgences, il faudrait y trouver les ressources qui permettent d'établir les diagnostics et de dispenser les traitements, de même que garantir

l'accès à l'information en temps réel grâce aux nouvelles technologies de l'information. Pour exercer selon les règles de l'art, les médecins doivent compter sur ces éléments et disposer des infrastructures dont ils ont besoin ; polycliniques et centres ambulatoires devraient donc se trouver à proximité des hôpitaux. Par ailleurs, il va de soi qu'il faudrait aussi trouver des façons d'enrayer la pénurie de médecins à plus long terme par une meilleure planification des effectifs. Des mesures incitatives devraient également être adoptées. Pourquoi, par exemple, ne pas permettre aux nouveaux diplômés de consacrer chaque année une fraction de leur temps dans les régions dites éloignées et le reste de l'année dans la région de leur choix, plutôt que de les obliger à s'installer quelques années dans une région pour les voir revenir ensuite en milieu urbain ? (...)

STANLEY VOLLANT et ANDRÉ SENIKAS
Les auteurs sont président et vice-président de l'Association médicale du Québec

Vous voulez nous écrire ? forum@lapresse.ca

Forum



Des Casques bleus faisant partie de l'Armée des États-Unis patrouillaient dans le nord de la Bosnie en mars dernier.

Otages des Américains

« Jamais, de mémoire de diplomate, n'avait-on vu les Américains provoquer une telle fureur chez leurs alliés »

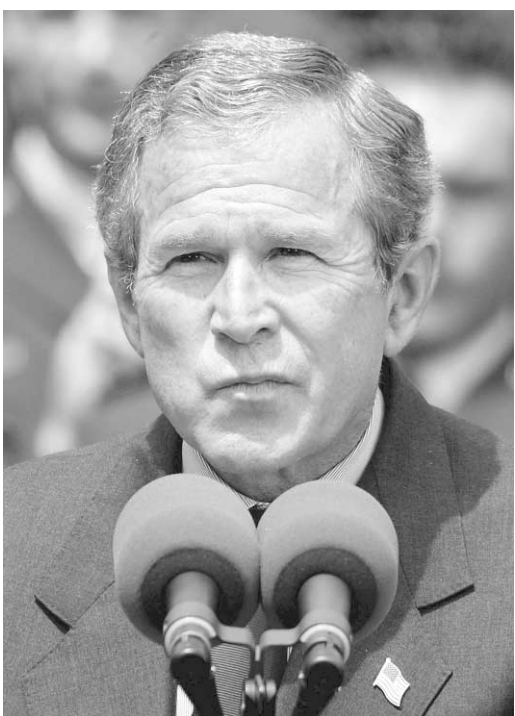


JOCELYN COULON
L'auteur est directeur du Campus de Montréal du Centre Pearson pour le maintien de la paix, basé en Nouvelle-Écosse.

IL Y A quelques années, en juin 1995, au plus fort du conflit en Bosnie, les troupes serbes avaient pris en otage quelque 300 Casques bleus avec l'intention de forcer la communauté internationale à exiger de l'OTAN la fin de ses bombardements contre leurs positions autour de Sarajevo. L'affaire avait échoué. La semaine dernière, le gouvernement américain a pris en otage les forces de maintien de la paix de l'ONU en Bosnie pour forcer la communauté internationale à soustraire son personnel civil et militaire de la compétence de la nouvelle Cour pénale internationale. Les Américains veulent obtenir une immunité totale contre d'éventuelles poursuites. L'affaire est toujours devant le Conseil de sécurité et devrait connaître son dénouement lundi prochain. Si Washington obtenait gain de cause, les efforts du Canada et de dizaines d'autres pays pour civiliser les relations internationales seraient sérieusement ébranlés.

Irresponsables

Les Américains n'aiment pas le maintien de la paix. Ils y participent, bien modestement, mais à contrecœur. Ils détestent encore plus la Cour pénale internationale. À la veille de son départ de la Maison-Blanche, le président Clinton a bien signé le traité instituant la Cour, mais il a refusé de le présenter au Sénat pour ratification. Depuis son entrée en fonction, le président Bush a renié cette signature et érigé un mur entre les États-Unis et cette institution. Il a fait savoir que son pays n'accepterait jamais la compétence de la Cour, ni même de collaborer avec elle. Washington estime que ses Casques bleus ou n'importe quel militaire ou civil participant à une opération militaire pourraient être poursuivis pour



George W. Bush

L'ambassadeur du Canada a affirmé que plusieurs aspects du droit international et des relations internationales étaient menacés par la proposition américaine

des raisons « frivoles » ou politiques si les États-Unis reconnaissent la compétence de la Cour. Cette argumentation est difficilement recevable. Faut-il rappeler ici que la Cour a été créée pour juger le crime de génocide, le crime de guerre et le crime contre l'humanité répondant à une définition limitative figurant dans le statut de la Cour et non pour s'occuper d'accusations frivoles. C'est même à la demande des Américains que de nombreux garde-fous visant à éviter une dérive de la Cour ont été inscrits dans son statut lors des négociations de 1998. En admettant, toutefois, qu'il y ait un risque, dans le cas des opérations de maintien de la paix, il est limité puisque les Américains ne fournissent que 700 Casques bleus sur les 45 000 actuellement déployés.

En fait, le bras de fer entre les États-Unis et le Conseil de sécurité sur la question de l'immunité de leurs Casques bleus en Bosnie masque autre chose. Ce qu'ils redoutent par-dessus tout, c'est que, dans un avenir proche, la Cour s'intéresse à certaines autorités militaires et politiques qui auraient ordonné des actes répréhensibles ou contraires au droit international. Là-dessus, le discours prononcé la semaine dernière par l'ambassadeur américain à l'ONU, John Negroponte, lorsque Washington a bloqué pendant quelques heures le renouvellement du mandat de la mission en Bosnie, est sans ambiguïté. « Avec nos responsabilités globales, nous sommes et resterons une cible particulière, et nous ne pouvons accepter que nos décisions soient examinées après coup par un tribunal dont nous ne reconnaissons pas la juridiction », a-t-il martelé. Ainsi donc, disent les Américains au reste du monde, les responsabilités globales que nous assumons nous donnent le droit d'être irresponsables.

Pourtant, les Américains auraient pu obtenir une dérogation s'ils avaient négocié subtilement et pris en compte les intérêts des 14 autres membres du Conseil de sécurité. En effet, les États-Unis ne sont pas les seuls membres du Conseil à craindre la Cour. Singapour et la Chine l'ignorent superbement, et il pourrait s'écouler encore du temps avant que les signatures de la Russie, de la Syrie, du Mexique, de la Colombie, du Cameroun et de la Guinée

soient ratifiées. Même la France a refusé de reconnaître pour une période de sept ans la compétence de la Cour pour les crimes de guerre commis par des Français. Certains membres du Conseil ont invité les États-Unis à se prévaloir des multiples dérogations inscrites dans le statut de la Cour. Rien n'y a fait. Les Américains ont préféré l'affrontement et l'intimidation.

Quelques minutes avant d'exercer son droit de veto sur le renouvellement du mandat de la force en Bosnie, l'ambassadeur américain a averti les autres membres du Conseil que leur incapacité à répondre aux demandes américaines « ne peut aboutir qu'à porter atteinte aux opérations de maintien de la paix sur le plan international. Les États-Unis n'en seront pas responsables ». Ainsi donc, selon le diplomate américain, la communauté internationale se retrouverait responsable des conséquences d'une crise entièrement fabriquée et orchestrée par les États-Unis dans le but de subvertir la Cour et de miner les missions de paix. Une telle arrogance a provoqué une réplique cinglante.

Le Canada mène la charge

Laissons de côté les critiques de la Chine et de la Russie et de la Syrie, des États dont le bilan en matière de respect des droits est pour le moins contestable. Les commentaires émis par les alliés les plus sincères des Américains sont à eux seuls dévastateurs. Jamais, de mémoire de diplomate, n'avait-on vu les Américains provoquer une telle fureur chez leurs alliés. Tour à tour, l'Irlande, la France, la Grande-Bretagne, la Norvège et la Colombie, pour ne citer que ces pays, ont fait bloc pour rappeler aux États-Unis qu'il n'était nul besoin de « tuer » la mission en Bosnie pour protéger ses soldats. Les critiques les plus dures sont toutefois venues des membres de la Commission préparatoire de la Cour pénale qui siège présentement à New York. L'Australie, un des pays les plus engagés dans la lutte antiterroriste en Afghanistan, a souligné l'impérieuse nécessité de « réserver coûte que coûte l'intégrité de la Cour contre toute manipulation ou interprétation tendancieuse ». La Suisse a été plus loin encore. Insistant sur la gravité des propositions avancées par les États-Unis, son délégué a affirmé que « le monde ne doit pas ressembler à la fable du loup et de l'agneau, où la raison du plus fort est toujours la meilleure ».

La charge la plus virulente est venue du Canada. Dans une déclaration d'une grande fermeté, l'ambassadeur Paul Heinbecker a affirmé que plusieurs aspects du droit international et des relations internationales étaient menacés par la proposition américaine : celle-ci aurait pour effet de créer un précédent défavorable selon lequel le Conseil de sécurité pourrait, par simple résolution, modifier à sa guise les modalités négociées de n'importe quel traité ; la proposition suppose aussi qu'en soutenant les normes les plus fondamentales d'humanité, la Cour représenterait en quelque sorte une menace à la paix et à la sécurité internationales ; enfin, la proposition aurait pour effet de transmettre un message inacceptable selon lequel les gardiens de la paix seraient au-dessus de la loi.

Pour toutes ces raisons, l'ambassadeur a affirmé que l'adoption de la proposition américaine pourrait mettre le Canada dans la position où il lui faudrait remettre en question la légalité d'une résolution du Conseil de sécurité. Un fait sans précédent.

Concepteur des missions de maintien de la paix de l'ONU et premier pays du monde à avoir adopté une loi globale pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Cour, le Canada mène la charge dans ce débat. Il se doit de continuer à le faire et de rappeler que la prise d'otages, quel que soit le motif, est un acte incompatible avec les valeurs que nous partageons avec les Américains. Ce qui est en jeu ici, c'est la crédibilité des actions du Conseil de sécurité et de celles de la communauté internationale à créer ou à renforcer des instruments et des mécanismes visant à instaurer plus de décence dans les relations internationales.

LYSIANE GAGNON

lgagnon@lapresse.ca



Merci pour la transparence!

Le scandale concernant la dilapidation des fonds publics en faveur de Groupaction et des autres firmes amies du Parti libéral fédéral ne fait que s'accroître.

Mardi, les deux hauts fonctionnaires responsables de cette aberrante série de transactions comparaissaient devant un comité des Communes.

Charles Guité et Pierre Tremblay — les deux hommes dont la vérificatrice générale Sheila Fraser a dit qu'ils avaient brisé toutes les règles élémentaires de la fonction publique — ont témoigné à huis clos, dans une affaire qui implique la dilapidation de millions de dollars de fonds publics. Que ce privilège leur ait été accordé — et par qui, sinon par le gouvernement Chrétien ! — est d'un cynisme sans borne. Merci pour la transparence !

Il y a quand même eu l'ombre d'une justice immanente. Le huis clos ne les a pas protégés contre les comptes rendus que les députés de l'opposition se sont fait un malin plaisir de transmettre aux journalistes.

On a donc appris que MM. Guité et Tremblay se sont réfugiés derrière leur secret professionnel pour refuser de dire s'ils avaient subi des pressions politiques venant de leur patron de l'époque, Alfonso Gagliano et/ou du bureau du premier ministre.

M. Guité aurait été particulièrement disert et même fier de lui. Non, il ne nie pas avoir « contourné » les règles dans l'octroi de ces contrats destinés à hausser la visibilité du fédéral au Québec. Le pays était en guerre, dit-il en substance, une guerre sans merci contre les séparatistes. Il est heureux d'y avoir contribué.

M. Guité ne faisait que reprendre à son compte la pathétique justification de Jean Chrétien, mais il y a quelque chose de particulièrement dégoûtant à voir un ancien haut fonctionnaire, qui devrait être au-dessus des passions partisans, recourir à cette indigne rhétorique pour justifier ce transfert massif de fonds publics à des amis du régime.

Heureusement, la GRC enquête. Espérons qu'elle ne se traînera pas les pieds.

■ ■ ■

LES INFIRMIÈRES DANS DE MAUVAIS DRAPS — La famille d'un homme décédé durant la grève illégale des infirmières à l'été 1999 vient d'intenter une poursuite contre leur fédération.

Robert Tremblay, 55 ans, devait subir un pontage aorto-coronarien d'urgence au Centre hospitalier universitaire de Québec. La chirurgie, prévue pour le 29 juin, a été annulée par la grève qui a commencé ce jour-là. L'état de M. Tremblay, qui était hospitalisé depuis 18 jours, s'est encore aggravé. On a fini par l'opérer en catastrophe, mais dans des conditions telles que, selon son avocat, M^e Jean-Pierre Ménard, le risque opératoire, de 5 % à l'origine, était passé à 50 %.

Il y a déjà eu un précédent. En 1996, en réponse à un recours collectif intenté par le Curateur public, la Cour suprême a condamné la CSN à verser 200 000 \$ en dommages exemplaires aux patients de l'hôpital psychiatrique Saint-Ferdinand de Halifax, dont les employés avaient déclenché une grève illégale en 1984.

On le sait depuis toujours parce que c'est l'évidence même : toute grève de soignants, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de médecins et d'infirmières, met en danger des vies humaines. Et la théorie des « services essentiels », dans des services déjà rognés jusqu'à l'os même en temps normal, est un oxymoron, une très mauvaise blague.

Les victimes de ces grèves préfèrent en général fermer les yeux et tenter d'oublier, histoire de ne pas remuer leurs douleurs. Il faut savoir gré à cette famille d'avoir réagi. Son geste aura été utile s'il encourage les syndicats du milieu hospitalier à adapter leur pratique syndicale à la nature si particulière et si névralgique de leur travail.

■ ■ ■

ENCORE LE MEILLEUR ! — L'ancien juge en chef de la Cour supérieure M^e Allan Gold vient d'être nommé médiateur spécial dans le conflit de Vidéotron — un conflit pourri s'il en est un, et qui menace de s'éterniser.

Pourquoi Allan Gold plutôt qu'un autre ? Simplement parce qu'à 85 ans, c'est encore lui qui est le meilleur ! Un fin juriste doublé d'un sage, et un homme charmant par-dessus le marché. C'est lui qu'on va chercher quand on ne sait plus quoi faire, comme dans la crise d'Oka, l'affaire Milgaard, le conflit des Postes ou de National.

M^e Gold a pris sa retraite, comme juge, en 1992, mais n'a rien d'un retraité. Il est consultant chez Davies, Ward, Phillips & Vineberg, le cabinet où travaille Lucien Bouchard (on dit que M^e Gold a grandement facilité la transition à l'ancien premier ministre). Et il est toujours disponible pour le service public.

■ ■ ■

LE MONDE ARABE — De nombreux lecteurs m'ont demandé où se procurer le rapport sur le monde arabe dont je parlais samedi. Ce rapport, commandité par le programme de développement des Nations unies, a été traduit en anglais sous le titre : « Arab Human Development Report, Creating Opportunities for Future Generations ».

On l'obtient facilement via Google, sous la mention : UNDP Arab Human Development Report 2002.

La Cour pénale internationale

> LA COUR pénale internationale a été créée à Rome en 1998. Elle est compétente pour juger les auteurs des crimes internationaux les plus graves : crime de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. La compétence de la Cour peut s'exercer uniquement auprès de l'État sur le territoire duquel le crime a eu lieu ou auprès de l'État dont la personne accusée du crime est un ressortissant.

> La Cour n'a pas vocation à se substituer aux tribunaux nationaux à moins que ceux-ci se trouvent dans l'impossibilité ou refusent d'entrer en action.

> Le 1^{er} juillet dernier, la compétence de la CPI est entrée en vigueur. Elle pourra dorénavant accueillir et conserver les plaintes relatives aux crimes énoncés plus haut et commis à partir de cette date.

> Dès le 3 septembre, la Commission préparatoire de la CPI entamera des travaux sur le financement de la Cour, les modalités d'élections des 18 juges et du procureur général, les règlements de procédure et de preuve, etc. Si tout va bien, la CPI entrera en fonction en mars ou avril 2003 à La Haye, aux Pays-Bas. Elle devrait examiner ses premiers dossiers quelques mois plus tard.

> À ce jour, 135 pays ont signé le traité instituant la CPI, mais seulement 76 y ont adhéré.

Guantanamo: les 534 prisonniers maintenus dans un vide juridique

BRIGITTE DUSSEAU
Agence France-Presse

WASHINGTON — Six mois après l'arrivée des premiers détenus d'Afghanistan à Guantanamo, Washington continue à les maintenir dans un vide juridique et ils sont maintenant 534 de 39 nationalités emprisonnés sur cette base militaire américaine à Cuba, sans savoir jusqu'à quand.

Les premiers prisonniers, pour la plupart transférés d'Afghanistan, y sont arrivés le 11 janvier, les derniers sont là depuis le 18 juin.

Saoudiens, Koweïtiens, Pakistanais, mais aussi Russes, Français, Belges ou Britanniques, présumés talibans ou membres du groupe Al-Qaeda d'Oussama ben Laden, ils sont considérés par Washington comme la lie de la lie. « Des tueurs parmi les plus entraînés et les plus féroces de la planète », a dit d'eux le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld.

Ils sont, selon l'administration Bush, « détenus par l'autorité du président, commandant en chef, en vertu des lois et usages de la guerre ». Mais ils ne sont pas pour autant considérés comme des prisonniers de guerre. Et les protections habituelles, notamment juridiques, ne s'appliquent pas non plus à ces « combattants ennemis » étrangers, détenus en dehors du territoire américain, qui n'ont pas ac-

cès à un avocat et dont Washington tait les identités.

Leurs interrogatoires, dans le cadre de la guerre au terrorisme, se poursuivent, indique par téléphone un porte-parole de la base sans autre précision.

Trois procédures judiciaires sont en cours aux États-Unis, à Washington et Los Angeles, pour obtenir que leur situation puisse être au moins examinée par la justice, ce à quoi s'oppose fermement l'administration Bush.

« Tant que sont en cours les hostilités qui ont conduit à leur capture, les tribunaux n'ont ni juridiction, ni norme juridique pour évaluer la conduite du président et de l'armée », ont fait valoir les avocats du ministère de la Justice dans le cadre d'une procédure entamée à Washington au nom de trois prisonniers, deux Britanniques et un Australien.

« On n'a jamais vu ça », s'indigne l'un des avocats des trois hommes, Joseph Marguiles. « La position du gouvernement, c'est que ces détenus n'ont aucun droit et que personne n'a le droit de les défendre. Ils peuvent ainsi les garder pour toujours, sans protection juridique ».

« Notre position, c'est qu'il est illégal de les détenir indéfiniment », ajoute-t-il en invoquant le respect du droit international et des droits de l'homme.

Alors que certains prisonniers inquiets pour leur avenir observaient une grève de la faim en mars, le général Michael Lehner, responsable de la base de Guantanamo, avait assuré que certains pourraient rentrer chez eux s'ils n'étaient « pas coupables de crimes graves ». À ce jour, un seul détenu a quitté la base militaire.

Et les autorités américaines gardent ouvertes plusieurs options : procès devant un tribunal militaire d'exception pour les étrangers soupçonnés de terrorisme, procès devant un tribunal civil, rapatriement, libération ou poursuite de la détention dans les conditions actuelles.

Plusieurs pays, dont la France qui compte six prisonniers à Guantanamo, leur ont déjà fait savoir qu'ils préféreraient que leurs ressortissants soient jugés dans leur pays.

Dans l'intervalle, les prisonniers, qui étaient hébergés depuis leur arrivée dans des sortes de cages grillagées en plein air, ont été transférés à la fin d'avril dans une prison en dur aux cellules spartiates, d'où il leur est plus difficile de communiquer entre eux.

Et sans contact avec le monde extérieur, leurs journées se poursuivent dans la chaleur humide de l'été cubain, rythmées par l'hymne américain diffusé par haut-parleur au petit matin et par les traditionnels appels à la prière pour les musulmans.

| ÉTATS-UNIS |

Arrestations pour un trafic de visas qui pourrait être lié au 11 septembre

d'après AFP

WASHINGTON — Les États-Unis ont arrêté 31 personnes, dont trois avaient des liens avec les terroristes du 11 septembre, et en recherchent 29 dans le cadre d'une enquête sur une fraude leur ayant permis d'obtenir des visas américains au Qatar, ont déclaré hier des responsables américains.

Les personnes arrêtées depuis le 24 juin dans le cadre d'une opération menée par les départements d'État et de la Justice et les autorités locales sont 25 Jordaniens, 5 Pakistanais et un Syrien, ont précisé trois responsables du département d'État sous le couvert de l'anonymat.

« Notre but est de déterminer si oui ou non les terroristes ont utilisé cette fraude pour préparer leurs attaques contre les États-Unis », a déclaré un responsable.

Trois de ces personnes, parmi lesquelles figure Ramsi Subhi Saleh Al Shannak, un Jordanien inculpé pour avoir obtenu illégalement un visa, auraient des liens avec les auteurs des attentats du 11 septembre, ont-ils dit.

Al Shannak aurait reconnu avoir partagé un appartement avec deux des pirates de l'air, Hani Hanjour et Nawak Al Hamzi. Il a été la première personne arrêtée dans le cadre de l'enquête.

Les deux autres sont soupçonnées d'avoir eu le même type de contacts avec Hanjour et Al Hamzi, ont indiqué les responsables, qui ont refusé de révéler leur identité.

Certaines des personnes arrêtées auraient payé entre 10 000 et 13 000 dollars US pour obtenir leur visa.

L'enquête se concentre sur 71 personnes (39 Jordaniens, 28 Pakistanais, trois Bangladeshis et un Syrien) qui ont reçu des visas entre juillet 2000 et mai 2001 de l'ambassade américaine de Doha, selon les responsables américains. Les formulaires de demande de visa pour ces personnes — dont certaines s'étaient auparavant vu refuser un visa dans d'autres ambassades américaines — n'ont pas été retrouvés. Aucun reçu n'a non plus été trouvé pour les sommes normalement versées lors de la demande.

Personne en dehors des bénéficiaires de ces faux visas n'a encore été arrêté, mais plusieurs personnes travaillant ou ayant travaillé à l'ambassade de Doha ont été interrogées.



EXPRESS INTERNATIONAL

Algérie | 14 morts

QUATORZE personnes, dont deux enfants et quatre policiers, ont été assassinées par des groupes armés dans la nuit de mardi à hier à Tiaret et Gouraya (340 et 140 km à l'ouest d'Alger), a-t-on annoncé de source sécuritaire. Dix personnes d'une même famille, dont deux enfants et quatre femmes, ont été tuées et trois blessées à leur domicile au cours d'une tuerie, attribuée au Groupe islamique armé, dans le quartier d'El Malaab à l'entrée sud de Tiaret, une wilaya (préfecture) des plateaux de l'Ouarsenis. Quatre policiers en patrouille ont été abattus dans une embuscade par des islamistes armés près de la petite ville côtière de Gouraya. — d'après AFP

Haïti | Fin de la 24^e médiation

LE SECRÉTAIRE général adjoint de l'Organisation des États américains (OEA), Luigi Einaudi, a terminé hier sa 24^e médiation dans la crise haïtienne opposant le gouvernement et l'opposition. « Nous avons espoir car tout le monde s'est rendu compte que ce type de navette devait prendre fin et qu'il fallait quelque chose de nouveau pour sortir de la crise » a-t-il déclaré. « Nous avons déjà reçu le plan de sortie de crise du président Aristide. Nous attendons cette semaine celui de la Convergence démocratique (opposition) et à la fin de la semaine qui vient, l'OEA tiendra une réunion spéciale sur Haïti au niveau du Conseil permanent ». — d'après AFP

Turquie | Possibles élections

LE PREMIER ministre de la Turquie, Bulent Ecevit, confronté à un effondrement de son gouvernement de coalition, a reconnu pour la première fois la possibilité d'élections anticipées, alors qu'il s'opposait jusqu'à présent à une telle éventualité avant la date prévue de 2004. « Nous, les trois présidents (de la coalition au pouvoir), pouvons fixer une nouvelle date pour les élections. Cela pourrait ne pas être avril 2004, mais une autre date plus rapprochée », a-t-il dit à un éditorialiste du journal *Milliyet*. La démission du chef de la diplomatie turque, Ismail Cem, figure politique de taille, était attendue hier, ce qui devrait porter un coup fatal à la coalition. — d'après AFP

Danemark | Armée multiethnique

LA DÉFENSE danoise se veut multiethnique et introduira turban sikh, foulard islamique ou calotte juive afin d'attirer vers les corps d'armée les personnes d'origine étrangère, suscitant des remous et protestations dans une frange de l'opinion et à l'extrême droite du Parlement. La nourriture sera également adaptée et on offrira la possibilité de pratiquer la religion de son choix afin de contribuer à augmenter le nombre des Danois issus de l'immigration au sein du personnel civil et militaire, qui n'est que de 0,7 % aujourd'hui. L'objectif fixé par la Défense est d'atteindre 1,4 % des effectifs totaux à la fin de 2003. — d'après AFP

Argentine | Demande d'arrestations

LA JUSTICE argentine a ordonné hier l'arrestation d'une trentaine d'ex-militaires, dont l'ancien dictateur Leopoldo Galtieri et l'ex-général Carlos Suarez Mason, accusés de crimes commis pendant la dictature (1976-1983), a annoncé le juge Claudio Bonadio. L'ordre vise aussi l'ex-chef de l'armée de terre, Cristino Nicolaides, et celui de la redoutée police fédérale de la dictature, Raimundo Ojeda. L'enquête en cours vise à déterminer les responsabilités dans l'enlèvement et la disparition d'une vingtaine de militants du mouvement politico-militaire dissout Montoneros (péronistes de gauche), dont le fils de l'acteur Marcos Zucker et celui de l'écrivain David Vinas. — d'après AFP

VOUS ALLEZ AIMER VOUS ROULER DANS L'HERBE.

Le gouvernement du Québec pose un geste de plus pour protéger la santé et l'environnement en milieu urbain. Il propose un nouveau code de gestion pour l'utilisation et la vente des pesticides en ce qui a trait à l'entretien des espaces verts.

Ainsi, il sera désormais interdit d'appliquer les pesticides les plus nocifs sur les pelouses des espaces verts publics, privés et commerciaux.

Comme ce sont les enfants qui sont les plus vulnérables aux pesticides, ces produits seront aussi bannis des centres de la petite enfance ainsi que des écoles primaires et secondaires.

De plus, les entreprises en service d'entretien des espaces verts de même que les commerces de détail se verront dans l'obligation de répondre à un certain nombre de nouvelles consignes.

Ensemble, nous devons agir dès maintenant pour protéger notre santé et notre patrimoine naturel.

Pour nous faire part de votre opinion ou de vos suggestions, ou pour obtenir le dépliant *Le projet de code de gestion des pesticides*, contactez-nous par téléphone au (418) 521-3830 ou au 1 800 561-1616, ou par courrier électronique au info@menv.gouv.qc.ca ou par Internet au www.menv.gouv.qc.ca.

Éviter les pesticides, un geste naturel.

Environnement Québec

3066220A